

The background is a detailed illustration. A large brown trout is the central focus, shown from a side profile with its mouth wide open, revealing its teeth. The fish has a dark back with numerous red and black spots. To the left, a fishing rod with a wooden handle and a reel is positioned diagonally. In the bottom right corner, a smaller trout is shown lying on a grey rock, also with its mouth open. The overall scene is set against a dark, textured background with some light speckles.

# Assemblée Générale de la Fédération de Pêche de l'Indre

**Samedi 15 mars 2014**  
**Salles des Fêtes de Belle-Isle**

## ORDRE DU JOUR

- 1 - Ouverture de la séance par Patrick LEGER, Président de la Fédération de l'Indre des A.A.P.P.M.A.
  - 2 - Approbation compte rendu de l'Assemblée Générale de 2013
  - 3 - Discours annuel de Patrick LEGER
  - 4 - Compte rendu d'Activité 2013 par Jean-Marc TAUPIN, Président Délégué et Secrétaire Général
  - 5 - Compte rendu Financier 2013 par Pierre ROBIN, Trésorier Général
  - 6 - Rapport de la Commission Contrôle Comptable par Jean-Louis COUTURIER, vérificateur aux comptes
  - 7 - Rapport de la Commission des Finances par Jean de TRISTAN
  - 8 - Projet de budget 2014 par Pierre ROBIN
- Pause café
- 9 - Commission Promotion de la Pêche par Jean-Marc TAUPIN,
  - 10 - Compte-rendu des différentes Commissions et instances par Jean de TRISTAN
  - 11 - Compte-rendu de la Commission Logrami par Daniel BRIALIX
  - 12 - Vœux retenus
  - 13 - Médaillés

Annexe 1 - Interview Louis Pinton, sur France Bleu Berry

Annexe 2 - Pollution de l'eau

Annexe 3 - F.D.S.E.A. va "nettoyer les fossés"

Annexe 4 - D.C.E. - LEMA

Annexe 5 - La Pêche de loisir en France

Annexe 6 - Impact économique

Annexe 7 - Contraste avec la moyenne nationale

Annexe 8 - L'activité des FDAAPPMA repose grandement sur les bénévoles

**Ouverture de la séance par Patrick LEGER  
Président de la Fédération de l'Indre  
pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique**

Mesdames, Messieurs, Messieurs les Présidents, chers collègues,

Je vous souhaite la bienvenue et je déclare cette Assemblée Générale ouverte.

Je remercie la présence des personnalités suivantes :

- Monsieur Christophe BAILLIET, Conseiller Municipal, délégué au Développement Durable représentant Monsieur Jean-François MAYET, Maire de Châteauroux, excusé,
- Monsieur Robert CHAZE, Président de la Chambre d'Agriculture de l'Indre,
- Messieurs Jean TINLOT, administrateurs de la Fédération de Pêche de la Haute-Vienne,
- Monsieur Michel RAIX, administrateur de la Fédération de Pêche de la Creuse,
- Monsieur Christophe PETIT, Technicien de l'ONEMA,
- Monsieur René BOUSSIN, Secrétaire de Fariots Boischaud Sud,
- Tous les retraités du Conseil Supérieur de la Pêche et de l'ONEMA,
- Mes amis des associations de pêche de l'Indre : Aigurande, Ardentes, Argenton/Creuse, Bagnoux, Bêlâbre, Bénavent, Buzançais, Chabris, Chaillac, Châteauroux, Châtillon/Indre, La Châtre, Chitray, Clion/Indre, Concrémiers, Ecueillé, Eguzon, Fléré la Rivière, Issoudun, Langé, Liniez, Lye-Villentrois-Faverolles et Luçay-le-Mâle, Lys-Saint-Georges, Martizay, Mauvières, Mers-sur-Indre, Meunet-Planches, Mézières en Brenne, Mouhet, Palluau / Indre, Pellevoisin, Reuilly, Saint-Gaultier, Saint-Genou, Saint-Hilaire, Sainte-Sévère, Scoury, Valençay, Varennes / Fouzon, Vendoeuvres, La Vernelle, Vicq-sur-Nahon, Villedieu et l'Association de Pêche amateurs aux engins et aux filets.

- Ainsi que mes collègues et amis membres du Conseil d'Administration de notre Fédération.

Sont excusés :

- Monsieur Jean-Marc GIRAUD, Secrétaire Général de la Préfecture de l'Indre, excusé,
- Monsieur Jean-Paul CHANTEGUET, Député de l'Indre,
- Madame Isabelle BRUNEAU, Député de l'Indre,
- Monsieur Pascal PAUVREHOMME, Président de l'Agence de Développement Touristique de l'Indre et Conseiller général du canton d'Issoudun-Nord,
- Monsieur Denis LEGRET, Président de l'Entente Halieutique du Grand-Ouest,
- Monsieur Charles-Henri De Ponchalon, Président de la Fédération des Chasseurs,
- Jean-Louis CAMUS, Président du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement et la Mise en Valeur de la Brenne,
- Monsieur Henri CHARLEMAGNE, Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Bouzanne,
- Monsieur Michel BROSSARD, Président de la Fédération de l'Eure et Loir des A.A.P.P.M.A.,
- Monsieur Jacky MARQUET, Président de la Fédération de l'Indre-et-Loire des A.A.P.P.M.A.,

Sont également excusées les associations suivantes : Le Blanc, Poulaines, Prissac, Saint-Plantaire et Tournon-Saint-Martin.

- Sont absentes les associations suivantes : Arthon et Mérigny.



Avant de commencer notre Assemblée Générale, je vous demanderais de bien vouloir respecter une minute de silence pour ceux qui nous ont quittés cette année.

- Monsieur Léandre POIRIER, ex-Président de l'A.A.P.P.M.A. d' Aigurande,
- Monsieur Jean-Claude ELION, ex-Trésorier de l'A.A.P.P.M.A. d' Aigurande,
- Monsieur Jean DUMAS, membre de l'A.A.P.P.M.A. d'Argenton-sur-Creuse,
- Monsieur Jean LAFERTE, membre de l'A.A.P.P.M.A. de Bénavent,
- Monsieur Roland REDAUD, Président d'Honneur, ex-Président de l'A.A.P.P.M.A. de Chaillac,
- Monsieur Louis BLONDET, membre de l'A.A.P.P.M.A. de Chaillac,
- Monsieur Rolland GUILLANNEUF, Secrétaire de l'A.A.P.P.M.A. de Châteauroux et Secrétaire Général et vice-Président de la Fédération pendant de nombreuses années,
- Monsieur Henri THOUSEAU, Président de l'A.A.P.P.M.A. de Chitray,
- Monsieur Raymond GUILBAUD, ex-Président de l'A.A.P.P.M.A. d'Eguzon et vice-Président de la Fédération pendant de nombreuses années,
- Monsieur François AUTIER, membre de l'A.A.P.P.M.A. d'Issoudun,
- Monsieur Claude LEROY, membre de l'A.A.P.P.M.A. de Saint-Genou,
- Monsieur Michel CASSAULT, membre de l'A.A.P.P.M.A. de Saint-Genou,
- Monsieur Roland TALBOT, membre de l'A.A.P.P.M.A. de Scoury,
- Monsieur Fabrice SAUVESTRE, vice-président de l'A.A.P.P.M.A. de La Vernelle.

Je vous remercie.

- Chapitre 2 -

### **Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale 2013**

Compte-rendu approuvé à l'unanimité. (44 AAPPMA présentes sur 50).

**Discours de Patrick LEGER  
Président de la Fédération**

Mesdames, messieurs,

Tous les ans, j'ai l'habitude, lors de notre assemblée générale de commenter pour ce qui nous concerne, les faits majeurs de l'année écoulée.

Généralement et je le reconnais humblement je n'épargne pas l'Etat, les élus, la chambre d'Agriculture ou bien la FNSEA.

La campagne électorale et le droit de réserve oblige les administrations à ne pas intervenir lors des réunions publiques pendant cette période. Même si 2013 ne restera pas dans les annales, je ne vous parlerai pas du laxisme du Préfet, de l'explosion des lobbyings a cause d'un Etat faible, ou de la remise en cause par certains de la loi. Je ne vous parlerai pas non plus des choix politiques du Conseil Général concernant l'eau, ni des débordements de Louis Pinton lors de son interview sur France Bleue le 13 Janvier 2014 (**Annexe 1**), non je ne vous parlerai pas non plus du scandale concernant le financement des agences de l'eau ou de la représentation de la population au sein de leur conseil d'Administration (**Annexe 2**). Je ne vous parlerai pas des campagnes de dénigrement de la FNSEA pour démontrer les « aberrations » de la politique de l'eau qui conduisent (**Annexe 3**), selon elle, aux inondations catastrophiques comme celles du Var, je tiendrai sous silence le cinquième programme nitrate alors que l'on sait très bien que les engagements de la profession agricole ne sont et ne seront pas tenus et que l'Europe va pénaliser lourdement. Enfin, je ne vous parlerai pas de la DCE (**Directive Cadre sur l'Eau**) notamment de la qualité des eaux de surface dont seulement la moitié est dans un bon état écologique et chimique (**Annexe 4**).

Aussi puisque nous sommes entre nous, je vous parlerai que de nous, des efforts que vous faites pour maintenir cette exception française que l'on nous envie et qui intéresse certains pour des raisons financières évidentes, notamment son poids économique. Je vous parlerai de l'avenir et notamment des futures élections.

Je vous avais parlé en 2012 de la réalisation d'une étude sur le poids économique de la pêche en France. Les résultats viennent de nous être communiqués et comme vous allez le constater, ils ne manquent pas d'intérêt.

Cette enquête a été réalisée auprès des pratiquants (8000 personnes), des structures associatives ( 105 AAPPMA et 44 Fédérations) , auprès des fabricants, des détaillants d'articles de pêche, du GIFAP mais aussi auprès des pisciculteurs, des professionnels du tourisme et de la presse spécialisée .

La pêche de loisir en France représente une production de 2.1 milliards d'euros et une création de valeur ajoutée de 920 millions d'euros (**Annexe 5**).

En terme d'emploi deux groupes ont été évalués :

- Les employés des fédérations
- Les bénévoles

Pour les premiers, ils sont au nombre de 800 et 25 millions d'euros sont consacrés directement à l'emploi local au titre des rémunérations.

Les seconds, le bénévolat à été évalué à 3500 emploi temps plein .

Les Fédérations de Pêche s'impliquent dans la gouvernance locale de l'environnement et dépensent 600 000 euros dans la participation à des concertations environnementales.

Concernant les milieux aquatiques, au moins 18 millions d'euros sont dépensés en faveur de leur restauration. Sont compris dans ce montant, l'évaluation en coût du bénévolat sachant qu'un ETP correspond à 1590 heures de travail.

Concernant l'impact économique notamment, le tourisme, cette enquête a été réalisée sur 4 départements dont la Loire, la Haute-Loire, l'Ardèche et la Saône-et-Loire.

Le résultat de celle-ci fait apparaître un montant de dépenses pour les séjours de pêche de 2 millions d'euros.

En conclusion, celle-ci démontre que le loisir pêche a un poids économique important. Et en ce qui nous concerne, il serait temps que l'on cesse de négliger le rôle du tourisme pêche et que notre département soit conscient de ce que nous apportons ou pouvons apporter dans l'économie locale (**Annexe 6**).

Le second volet de cette enquête, m'amène à vous parler des futures élections qui auront lieu fin 2015 pour les associations et dans le premier trimestre 2016 pour le conseil d'Administration de la Fédération.

Comme je l'ai écrit dans l'éditorial de notre guide 2014, « Depuis plusieurs années et pas seulement dans nos associations les bénévoles se font de plus en plus rares. Est-ce un phénomène de société ? Personnellement, je le pense. Pour certains, être bénévoles c'est trop prenant et surtout sujet à critiques. Pour d'autres, l'individualisme l'emporte, dans la mesure où leur adhésion est payée, le fonctionnement de l'association leur importe peu mais ils viennent à l'occasion grossir le groupe des « yaquas ».

En effet comme le confirme le deuxième volet de cette enquête, beaucoup de nos adhérents se désintéressent du fonctionnement des associations, à la question posée « participez vous aux actions de votre association de pêche » la réponse est **non** majoritairement. Il a aussi été étudié le profil du pêcheur et la encore le résultat confirme ce que nous savions déjà, en effet, les étudiants représentent 8% de nos adhérents, les ouvriers 31 %, les cadres 19 %, les retraités 37 % et les personnes sans activité professionnelle 4% (**Annexe 7**).

Force est de constater que les viviers des bénévoles se trouve peu dans les jeunes et que l'on comprend les difficultés que nous rencontrons pour renouveler nos bureaux (**Annexe 8**).

C'est donc pour ces raisons que je vous demande de commencer dès maintenant à faire du démarchage auprès de vos adhérents car n'oubliez pas qu'il faut deux ans de cotisations dans l'AAPPMA pour pouvoir être membre du bureau. De plus, sachez que vous trouverez à la Fédération l'écoute et l'aide nécessaire pour éviter de voir disparaître les AAPPMA. En 2015, nous ferons une réunion à la Fédération pour analyser et organiser avec ceux qui ont déjà des difficultés pour maintenir leur association.

Enfin, pour terminer, vous trouverez dans votre dossier tout ce qui concerne la proposition de réforme de la pêche, vous constaterez que cela confirme les commentaires que je vous avais fait lors de la réunion des Présidents.

Mesdames, Messieurs je vous remercie pour votre engagement dans vos associations, comme vous avez pu le constater vous n'avez pas travaillé pour rien car les chiffres que je vous ai communiqué montrent bien l'importance de nos associations dans le département l'Indre.

**Compte-rendu moral et d'activité pour l'exercice 2013  
par le Président délégué et secrétaire général, Jean-Marc TAUPIN**

Mesdames, Messieurs, bonjour.

C'est donc à moi qu'est dévolue la délicate mission d'assurer la suite de Rolland GUILLANNEUF.

Après relecture de son propos de l'Assemblée Générale 2012, lors de laquelle il nous disait qu'il serait le dernier d'une mandature de près de 30 ans, nous sommes obligés de croire qu'il disait vrai.

Il avait hélas raison.

Certes, vous ne retrouverez pas dans mon propos son sens de la formule et du verbiage, mais je vais néanmoins vous rendre compte de nos principales activités de l'exercice 2013.

RAPPORT D'ACTIVITE

Le Conseil d'Administration s'est réuni 4 fois en 2013 le 06 mars, le 19 juin, le 9 octobre et 7 décembre.

Une autre réunion a eu lieu à la Fédération le 6 février, pour examiner les vœux présentés par les AAPPMA suivie par la réunion des Présidents à PALLUAU.

Les comptes rendus de ces Conseils d'Administration que vous avez tous reçus et lus vous ont été adressés à la suite de ces réunions.

Les multiples autres réunions et manifestations auxquelles mes collègues administrateurs, responsables des diverses Commissions, et moi-même avons assisté, seront relatées dans les comptes rendus qui vous seront présentés plus après.

On ne peut parler d'activité de la Fédération s'il n'existe pas une osmose avec le personnel fédéral dont je profite pour en rappeler les fonctions et souligner une stabilité certaine (près de 30 ans pour le plus ancien) :

- Directeur : **Bruno BARBEY** (entré en 1990),
- Secrétaires comptables :
  - ↳ **Marie-Christine ROSE** (entrée en 1990),
  - ↳ **Jacques VERRIER** (entré en 1985),
- Secrétaire  $\frac{3}{4}$  temps : **Nathalie PERICAT** en CDD (depuis novembre 2007 pour son premier contrat),
- Agent de développement, Animateur et Garde-Fédéral : **Freddy RENAUD** (entré en 2011),
- Chef d'équipe et Garde-Fédéral : **Christophe GAJDA** (entré en 1998).

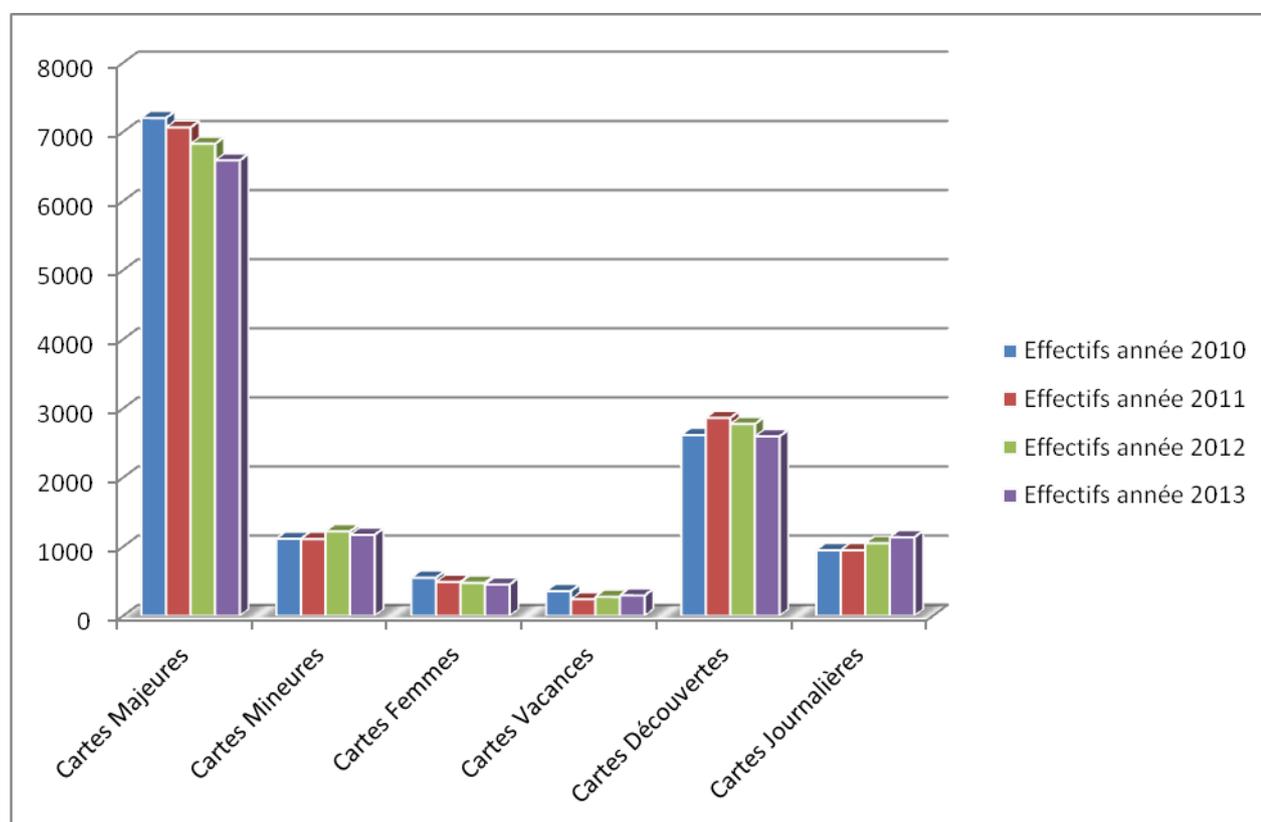
Je les félicite pour leur compétence et les remercie pour leur disponibilité.

Je tiens à souligner également l'assiduité et la présence de tous, personnel, mais aussi élus de la Fédération et des AAPPMA dans toutes les réunions et manifestations dont je me garderai bien de les énumérer tant elles sont nombreuses.

## Inventaire et bilan de nos effectifs

Plutôt qu'une longue litanie de chiffres et afin de rendre plus lisible et accessible à tous ce paragraphe.

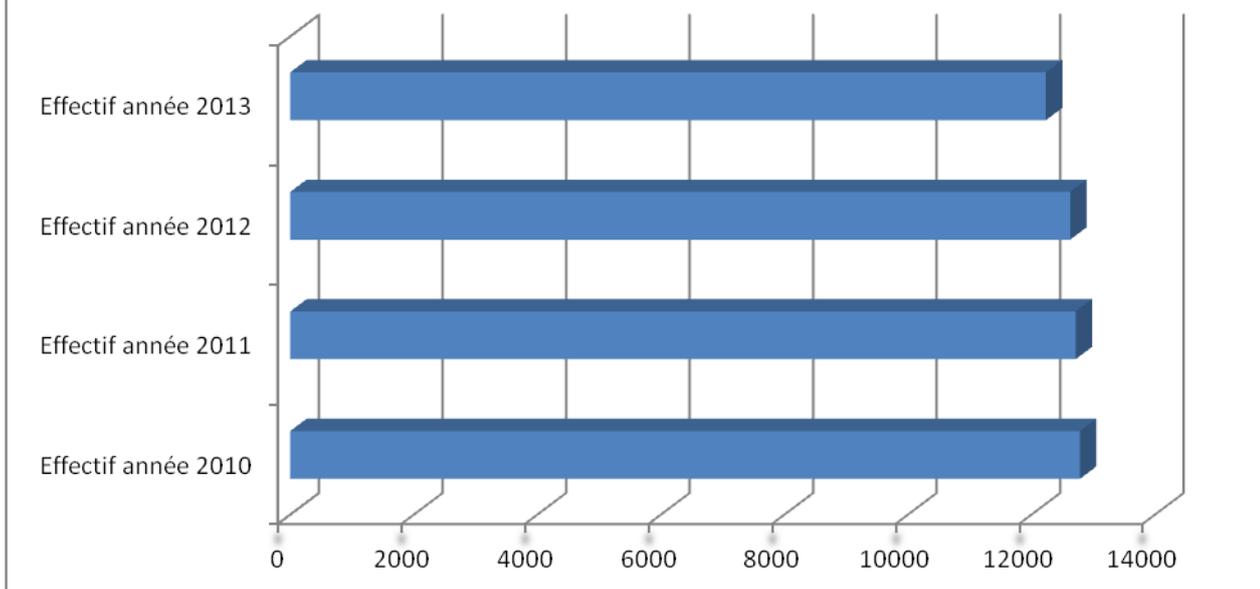
<b>VENTES</b>	<b>Effectifs année 2010</b>	<b>Effectifs année 2011</b>	<b>Effectifs année 2012</b>	<b>Effectifs année 2013</b>
Cartes Majeures	7201	7064	6827	6587
Cartes Mineures	1114	1110	1221	1171
Cartes Femmes	551	491	478	452
Cartes Vacances	358	239	275	294
Cartes Découvertes	2614	2863	2775	2595
Cartes Journalières	949	949	1051	1136



<b>VENTES</b>	<b>Effectif année 2010</b>	<b>Effectif année 2011</b>	<b>Effectif année 2012</b>	<b>Effectif année 2013</b>
Total des cartes Majeures + Femmes + Mineures + Découvertes + Vacances + journalières	12787	12716	12627	12235

## Variation des effectifs depuis 2010

### Cartes : Majeures + Femmes + Mineures + Découvertes + Vacances + journalières



#### Faits notables de l'année 2013

Pour la suite de mon propos, je me limiterai à vous relater les faits notables de l'année 2013.

#### Signature de la Convention Cadre de la mise en œuvre de l'accord Cadre National Agence de l'Eau et la Fédération des AAPPMA

Convention qui fait suite à une demande de la FNPF de voir une partie de la RMA (redevance des milieux aquatiques) versée par les pêcheurs à l'Agence de l'Eau, redistribuée aux Fédérations sous forme de partenariat.

Convention établie jusqu'en 2018 et révisée dès 2015.

#### Réforme de la réglementation de la pêche par la FNPF, portant sur le développement du loisir pêche et le respect des espèces et des milieux.

La FNPF a confié le soin de proposer des orientations à une Commission mixte mêlant expertises halieutiques, biologiques et juridiques. Pour ce faire la FNPF a consulté les structures associatives de pêches et les pêcheurs lors des étapes suivantes :

Dans un premier temps :

- Printemps 2013, information du réseau associatif,
- Novembre 2013, consultation des pêcheurs.

Second temps :

- 2014, rédaction et soumission des propositions au gouvernement,
- 2015, mise en application.

Je pense que nous aurons l'occasion de reparler de ce dossier au fur et à mesure de l'avancement du calendrier.



Signature convention Etang DURIS Luant

Le 31 octobre 2013 signature d'un partenariat avec l'Association de Gestion de l'Etang du DURIS à Luant sur le modèle qui existait aux Planches à Saint Maur.

### EN CONCLUSION

Je pense avoir tenté en vain, sans doute de résumer notre vie fédérale au cours de cette année 2013, en me limitant aux moments, dont j'ai cru qu'ils étaient les temps forts de notre activité.

Je vous remercie de votre attention, et vous assure d'un soutien sans faille de la Fédération pour mener à bien vos différentes actions.

Compte-rendu approuvé à l'unanimité. (44 AAPPMA présentes sur 50).

**Compte-rendu financier 2013  
par Pierre ROBIN, Trésorier Général**

Dossier : FEDERATION DE PECHE DE L'INDRE  
Compte de résultat synthétique  
Le 11/04/2014

<b>COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE</b>					
FEDERATION DE PECHE DE L'INDRE					
Edition du : 01/01/2013 au 31/12/2013					
	Exercice N	Exercice N-1	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N	Exercice N-1
<b>CHARGES (Hors taxes)</b>	<b>Net</b>	<b>Net</b>		<b>net</b>	<b>net</b>
CHARGES D'EXPLOITATION :			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises			Ventes de marchandises		
Variation de stock (marchandises)			Production vendue (biens et services)		
Achats d'approvisionnement	1 199	5 909	Production stockée		
Variation de stock (approvisionnement)			Production immobilisée		
Autres charges externes	151 605	139 334	Subventions d'exploitation	42 044	42 270
Impôts, taxes et versements assimilés	19 341	17 927	Autres produits	669 309	605 750
Rémunération du personnel	243 593	227 834	Produits financiers	3 989	7 643
Charges sociales	89 861	85 833			
Dotations aux amortissements	10 826	18 215			
Dotations aux provisions					
Autres charges	197 266	160 701			
Charges financières					
<b>TOTAL (I)</b>	<b>713 690</b>	<b>655 752</b>	<b>TOTAL (I)</b>	<b>715 343</b>	<b>655 663</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)	23 275	29 500	PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)	25 709	33 361
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)					
<b>TOTAL DES CHARGES (+II+III)</b>	<b>736 965</b>	<b>685 252</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (+II)</b>	<b>741 052</b>	<b>689 024</b>
BENEFICE OU PERTE	3 968	3 219			
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>740 933</b>	<b>688 471</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>741 052</b>	<b>689 024</b>



## **Compte rendu de la Commission de contrôle comptable**

**Pour l'année 2013**

**par M. Jean-Louis COUTURIER**

La Commission de contrôle comptable s'est réunie au siège de la Fédération de l'Indre pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique le 9 octobre 2013 à 9 h 30 pour examiner les écritures comptables du 1<sup>er</sup> semestre 2013.

### **La Commission était composée de :**

M. BLANCHARD Alain, Président de l'A.A.P.P.M.A. de Scoury  
M. COUTURIER Jean-Louis, Trésorier de l'A.A.P.P.M.A. Lye-Villentrois  
M. FAGUET Christian, Membre de l'A.A.P.P.M.A. de Buzançais  
M. GOSGNACH Jean, Trésorier de l'A.A.P.P.M.A. de Pellevoisin

Le contrôle a été fait en comparant les écritures comptables et les pièces justificatives. Les sondages de contrôle ont porté sur 719 pièces soit 100 % des écritures du premier semestre.

Pour le second semestre, la Commission de contrôle comptable s'est réunie le 26 février 2014 à 9 h 30.



### **La Commission était composée de :**

M. BLANCHARD Alain, Président de l'A.A.P.P.M.A. de Scoury  
M. COUTURIER Jean-Louis, Trésorier de l'A.A.P.P.M.A. Lye-Villentrois  
M. GOSGNACH Jean, Trésorier de l'A.A.P.P.M.A. de Pellevoisin

Les sondages ont porté sur 779 pièces soit 100 % des écritures du deuxième semestre. Sur l'ensemble des rapprochements il n'a été décelé aucune anomalie entre les écritures et les pièces comptables.

Merci pour le travail effectué par les A.A.P.P.M.A. et la Fédération.

## **Rapport de la Commission des Finances par Jean de TRISTAN**

Avant de vous faire part des conclusions de la Commission des Finances sur l'exercice comptable de l'année écoulée, je m'interroge sur les faits marquants qui peuvent être retenus. Comme vous avez pu le constater, lors de la présentation des comptes qui vient d'être faite, tant en dépenses qu'en recettes, le budget 2013 a été respecté, confirmant ainsi le bien fondé des hypothèses qui avaient été retenues pour l'établir. Le résultat, quoique faible, est positif et la trésorerie disponible correspond à plus d'un trimestre de fonctionnement.

Ces constatations peuvent nous amener à estimer que notre situation est saine et que si, dans les années à venir, notre gestion reste aussi prudente, rigoureuse et pragmatique que dans le présent, il n'y aura pas lieu de s'inquiéter pour la pérennité de notre Fédération.



Pourtant un telle conclusion serait imprudente car, du fait de leurs origines, nos recettes peuvent devenir très volatiles. En effet, la vente des cartes de pêche qui devrait être notre recette principale et la plus sûre, a couvert, l'année dernière, moins de 90% des seuls salaires et charges du personnel permanent ou de l'ordre de 30% du total des dépenses de l'exercice.

La diminution du nombre des pêcheurs se confirmant d'année en année et aucun signe de stabilisation n'étant apparu à ce jour, nous devons prendre conscience que, sauf retournement de situation peu probable dans l'immédiat, nous serons de plus en plus dépendant de subventions diverses, sur lesquels nous n'avons aucun contrôle, à l'exception de celles qui sont la contrepartie de prestations effectuées par la Fédération.

On peut en conclure que, de toute évidence, l'équilibre dépenses recettes dont nous avons encore bénéficié en 2013, est très fragile même s'il perdure depuis longtemps. Ceci nous impose de rester extrêmement prudent en matière de dépenses et à l'affût de toutes les possibilités de prestations rémunérées qui absorbent des frais généraux et, dans le meilleur des cas, peuvent nous laisser une marge positive. C'est ainsi que nous aurons le maximum de chance d'assurer notre pérennité.

**Le Budget prévisionnel 2014  
par Pierre ROBIN, Trésorier Général**

Le budget a été soumis et validé par la commission de Finances le 26 février 2014.  
Il reste cohérent dans la mesure où nous prenons en compte une prévision de baisse des ventes de cartes entre 3 et 5 % selon le type de cartes qui est la principale source de nos rentrées. Voici le détail :

**a) Prévision des charges en 2014 :**

COMPTES	PREVISION DES CHARGES EN 2014	Budget 2014
60	ACHATS	27 750.00
61	SERVICES EXTERIEURES	28 314.00
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURES	103 335.00
63	IMPOT, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	6 905.00
64	CHARGES DE PERSONNEL	345 915.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	137 960.00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	21 927.00
	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>672 106.00</b>

**b) Prévision des Produits en 2014 :**

COMPTES	PREVISION DES PRODUITS EN 2014	Budget 2014
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	40 044.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	614 409.00
76	PRODUITS FINANCIERS	3 300.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	25 385.00
	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>679 838.00</b>

**1. Budget prévisionnel du résultats 2014**

<b>PRODUITS</b>	<b>683 138.00</b>
<b>CHARGES</b>	<b>672 106.00</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>11 032.00</b>

Cette prévision comme d'habitude sera affinée en Octobre en fonction des remontées des ventes.

Je vous remercie de votre attention.

Compte-rendu approuvé à l'unanimité. (44 AAPPMA présentes sur 50).

## **Compte-rendu d'activité de la Commission Promotion de Jean-Marc Taupin**

Pour ma 11<sup>ème</sup> année à la « barre » de la Commission Promotion, je vais m'efforcer de vous résumer l'évolution de nos différentes activités :

### Edition du Guide de la Pêche

Après le lifting de l'an passé, nous retrouvons cette année un guide qui dans son ensemble ressemble à l'édition précédente, avec les mises à jour qui s'imposent, tiré à 16 000 exemplaires. Il est très largement diffusé, par notre partenaire principal, l'A.D.T.I dont je remercie le Président Pascal PAUVREHOMME, par nous-mêmes et par nos dépositaires.

### Le concours du plus gros poisson

A connu son succès habituel car cette année encore une centaine de pêcheurs ont fait enregistrer leurs prises. Tous les ans ou presque, les records sont battus et les tailles des poissons pris augmentent, ce qui prouve que nos pêcheurs sont de plus en plus performants mais aussi que nous bénéficions dans nos cours d'eau d'une grande richesse piscicole.

Merci aux entreprises VIGEAN, à la Nouvelle République, au Crédit Agricole du Centre-Ouest à SCALIS et à RTE et ERDF.

### Fête de la pêche

Evènement qui me semble moins médiatisé au niveau national, mais qui a le mérite d'exister. En ce qui nous concerne à l'échelon du département, la Fête de la Pêche n'a pas toujours lieu à la même date dans toutes les AAPPMA, mais l'arrivée de notre animateur Freddy RENAUD qui vous présentera ses 56 animations concernant 745 personnes de tous âges, évènements largement relayés par les médias locaux valent bien une Fête de la Pêche et sont un complément aux différentes manifestations organisées dans les AAPPMA.

Comme à l'accoutumée, vous avez bénéficié de l'aide de votre Fédération pour organiser ces manifestations.

### Finale départementale des jeunes pêcheurs

Organisée au complexe des Etangs Neufs à Neuillay-Les-Bois elle a tout de même concerné une soixantaine de jeunes issus des concours organisés dans nos AAPPMA.

### Le complexe des Etangs Neufs

Dont seulement deux étangs sur trois étaient ouverts a connu une bonne fréquentation si l'on se réfère au rapport des Gardes Particulier du site.

A compter du 1<sup>er</sup> avril 2014 les trois étangs seront de nouveau ouverts.

Après d'importants travaux de curage et d'aménagement l'Etang Des Fontaines rouvrira. L'empoissonnement lui aussi important devrait permettre une augmentation de la fréquentation.

Je prônerai toutefois une modération raisonnable des prélèvements. Peut-être même, serons-nous amenés à limiter ces prélèvements (sur les Fontaines) afin qu'ils ne soient pas assimilés à des transferts de poisson vivant vers d'autres sites. Nous avons malheureusement quelques exemples criants. Je compte sur vous tous pour inviter vos pêcheurs et tous les autres à respecter les instructions transmises par les panneaux installés sur place.

Nous savons que nous pouvons compter sur les différentes personnes habilitées et très présentes sur le site pour faire respecter la signalétique.



Je terminerai par Le Salon de la Pêche.

L'édition 2013, les 18,19 et 20 janvier avait fait l'objet d'un commentaire dans mon propos de l'Assemblée Générale 2013, je regrettais le changement de date, les intempéries et d'autres facteurs indépendants de notre volonté qui avaient influencé de manière significative la fréquentation.

A l'heure où j'écris ces lignes, je ne suis pas en mesure de faire le bilan de l'édition 2014 mais je peux vous affirmer que l'implication des acteurs majeurs de cette prochaine manifestation n'a pas souffert du semi-échec de l'an passé et que j'escompte un succès encore plus important que les éditions précédentes de cette manifestation qui reste une vitrine essentielle de la Pêche en Indre.

Je vous remercie de votre confiance et de votre attention et compte sur vous pour nous aider à promouvoir nos actions.

Merci.

**Compte-rendu sur l'activité de la Fédération  
au sein de différentes commissions et instances  
par Jean de Tristan**

Chaque année, à l'occasion de l'Assemblée Générale, il m'est demandé de vous informer sur l'évolution des dossiers qui touchent à notre environnement et sur le rôle que nous avons pu avoir dans certaines instances, au cours de l'année écoulée.

Ces dernières années, il y a eu des dossiers tels que Natura 2000 «directive habitat» et dans une moindre mesure «directive oiseaux» qui nous concernaient directement et à l'élaboration desquels nous avons participé activement. A ce jour, les zones classées Natura 2000 sont parfaitement délimitées, leurs documents d'objectifs ont été avalisés et un certain nombre de contrats et de conventions ont été souscrits par des acteurs du terrain. Natura 2000 vit maintenant sa vie et on en fait peu état, sauf quand un projet risque d'apporter des perturbations ou de remettre en question une zone classée Natura 2000.ou lors du comité de pilotage annuel.

Toutefois, il convient de rappeler que, dans le cadre du document d'objectifs du site Natura 2000 «Marais Jean Varenne», une opération de restauration de ce dernier, fractionnée en quatre tranches annuelles, a été entreprise en 2011. Elle est pilotée par notre Fédération qui en est le maître d'œuvre conjointement avec le syndicat de la Théols. Après une troisième année de travaux le planning est respecté et, déjà, il est possible de constater le résultat très positif du travail effectué les deux années précédentes. Il est rappelé que ces travaux, incluant la prestation de la Fédération, sont financés à hauteur de 50% par le FEADER et de 50% par l'Etat.

A ce jour, deux dossiers importants, dans lesquels nous sommes partie prenante, méritent d'être évoqués: le dossier de «la trame verte et bleue» et celui des «zones humides».

Enfant des lois du Grenelle de l'environnement, la trame verte et la trame bleue ont pour objectif d'enrayer la perte de biodiversité par la préservation, la gestion et la restauration des milieux nécessaires aux continuités écologiques, tout en prenant en compte les activités humaines et, notamment, agricoles, en milieu rural. Elles se déclinent à toutes les échelles du territoire national et, notamment, à l'échelle régionale, au travers du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE). Celui-ci est élaboré conjointement par l'Etat et les Régions, en association avec un comité régional «trame verte et bleue». Les premières étapes de son élaboration consistent à établir un diagnostic des enjeux de la biodiversité et à dresser une carte de la trame verte et bleue régionale.

Ce travail se poursuit avec l'établissement du plan d'action stratégique du SRCE permettant de préserver et/ou de remettre en bon état les continuités écologiques identifiées. Ce plan d'action est établi par bassins de vie. Leurs limites ont été définies sur la base des travaux de l'INSEE prenant en compte les grands enjeux économiques, sociaux et environnementaux d'un territoire. Pour la concertation locale, qui fait appel à de nombreux organismes dont l'ONEMA, l'ONCSF, l'Office National des Forêts, les Parcs Naturels Régionaux, etc... ces bassins de vie ont été regroupés en grandes unités éco-paysagères régionales. Le département de l'Indre est partagé entre quatre bassins de vie.

Le but est de relier entre eux tout ou partie des espaces protégés ainsi que les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité, par des corridors écologiques constitués d'espaces naturels ou semi-naturels ainsi que des formations végétales linéaires ou ponctuelles. Une trame verte est constituée par un ensemble d'espaces reliés entre eux par des

corridors délimités en fonction de l'existant et permettant une libre circulation de la faune et de la flore. Elle est assortie de mesures propres au maintien de sa spécificité et vient se surimposer au damier des multiples zones de protections déjà existantes.

La trame bleue poursuit le même objectif. Elle comprend les cours d'eau ou parties de cours d'eau relevant de la liste 1 et 2 du Code de l'Environnement, de tout ou partie des zones humides dont la préservation ou la remise en bon état contribue à la réalisation des objectifs du SDAGE et, enfin, des cours d'eau, canaux et zones humides importants pour la préservation de la biodiversité. Elle est déjà préexistante dans le réseau hydrographique de chaque bassin.

Un comité technique a été mis en place pour suivre l'avancement de ce dossier. La reprise des travaux se fera après les élections municipales.

Le second dossier concerne les zones humides. L'Agence de l'eau Loire Bretagne souhaite définir un nouveau contrat territorial milieux aquatique-zones humides, avec une approche globale et cohérente à l'échelle du territoire du parc naturel régional de la Brenne. Ce contrat envisagera les modes d'intervention les plus pertinents en faveur d'une bonne gestion des zones humides y compris avec des projets qui peuvent sortir de ses interventions classiques.

Il est rappelé que les contrats territoriaux milieux aquatiques découlent de la politique contractuelle territoriale que l'Agence de l'Eau met en place, dans le cadre de son 10ème programme. Un tel contrat est déjà en cours sur le territoire du parc : il concerne la vallée de la Claise. Une étude préalable à l'obtention d'un contrat territorial vient d'être lancée sur la vallée de la Creuse et une démarche identique devrait voir le jour, dans les prochains mois, pour la vallée de l'Anglin.

Deux réunions se sont tenues en novembre et décembre dernier pour définir le contour de ce nouveau contrat. Elles ont rassemblé tous les organismes et personnes concernés par le devenir des zones humides du parc. Le constat qui a été fait de leur état présent, souvent préoccupant, a été largement partagé par les participants et différentes actions ont été proposées pour y remédier. Tout ceci a été communiqué à l'Agence de l'Eau, avec un argumentaire assez étayé mais qui ne semble pas l'avoir convaincue parce que, vraisemblablement, sa vision des choses n'est pas en adéquation avec celle du niveau local. Ce dossier n'est pas remis en cause, pour autant, mais il devra être retravaillé pour parvenir à un consensus, sur les actions qui pourront faire l'objet d'un contrat territorial. Une nouvelle réunion sera programmée au mois d'Avril.

Pour terminer, il convient de vous donner les résultats de la dernière campagne de tir contre les cormorans. Ils nous ont été donnés, en juin dernier, par la Sous-préfecture du Blanc lors de la réunion annuelle consacré à ce sujet. Pour un quota annuel autorisé de 3.300 cormorans, il a été tué 139 cormorans en eau libre, 3.289 en pisciculture et environ 204 par les gardes, soit un total de 3.632 auquel il convient d'ajouter quelques déclarations non encore reçues à la date de la réunion. Devant ce bilan le représentant de la DDT a proposé, pour la prochaine saison de tir, de porter le quota à 4.500 cormorans.

## Compte-rendu de la Commission Logrami 2013 par Daniel Brialix

J'ai assisté en 2013 à deux réunions du Logrami dont une assemblée extraordinaire.

Le 10 juillet, nous étions réunis en assemblée générale extraordinaire. L'ordre du jour était essentiellement de nous présenter la situation actuelle de Logrami, notamment remplacer trois administrateurs, du renouvellement de l'agrément et les affaires en cours.

Nous avons sollicité le renouvellement de l'agrément de l'association sur l'ensemble du bassin versant de la Loire plus les côtiers Vendéens et de la Sèvre Niortaise. Cette demande revêt une grande importance pour que Logrami puisse toujours siéger dans les instances de Bassin. Une longue liste d'éléments était demandée.

L'obligation de respecter le code des marchés publics a pour conséquence le report des financements de l'ensemble des opérations réalisées par l'association. En effet, l'annonce de l'ajournement des dossiers en raison des réserves émises par la Direction Régionale des Finances Publiques ont entraîné le refus de financement de certains projets car n'étant pas conformes aux règles de la commande publique. De ce fait le Logrami a été invité à répondre à l'appel à projet en respectant ce même code. Seuls les candidats retenus pourront déposer un dossier de demande de subvention.

**Concrètement à ce jour**, nos dossiers ont reçu les conventions financières pour parties des financeurs tels l'Agence de l'Eau, la FNPF ou les Régions. Nous sommes dans l'attente des conventions par l'Etablissement Public Loire et certaines régions. Nous sommes cependant dans un flou concernant le financement du Tableau de Bord Salt qui a démarré au 1<sup>er</sup> novembre 2012...

**Lors de cette assemblée, nous avons regretté le déroulement du dernier COGEPOMI concernant la Fédération de Pêche 43 qui souhaitait préciser les quantités alevinées de saumons et soumettre une proposition d'ouverture de la pêche. Collégalement nous avons proposé une approbation de celui-ci avec des amendements propres à chaque fédération. Par ailleurs, la proposition subite et unilatérale, en mai dernier, d'ouverture de la pêche a marqué les esprits tant au niveau régional que national. Suite à différentes réunions, la FNPF s'est déclarée la première concernée par cette éventualité. Il résulte des discussions que l'ouverture de la pêche doit être effectuée en respect de conditions strictes (renouvellement autonome de la population) et que les modalités de capture devront également faire l'objet de débat.**

Après ce rapide résumé, je vais passer à l'AG du 14 novembre 2013.

Lors de cette réunion, le président GUINOT, dans son introduction, soulignait quelques faits marquants depuis la dernière assemblée de juillet dernier. En présence de Julie CANAL (de l'Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie de Toulouse, Laboratoire d'Ecologie) en charge, de notre accompagnement scientifique sur la mise en œuvre du réseau Anguille afin de déterminer le front de colonisation de l'espèce. Nous pouvons nous réjouir car, d'une manière générale, les opérations de recueil de données biologiques ont très largement favorisé l'avancée des connaissances nécessaires à l'établissement sur l'état des populations.

La mise en place de boîtes pédagogiques complétées par un jeu de cartes qui concerne tous les poissons de nos rivières est disponible, Ces outils, sont intéressants pour la communication.

Concernant les missions de suivis : l'affichage des effectifs au droit des stations de comptage a repris son cours normal en juillet 2013. Cette suspension des données faisait suite au décalage entre les dépôts de dossiers 2013 en juillet 2012 et leur approbation officielle en juillet 2013 (un an après !!!). Compte tenu du contexte encore difficile du traitement des dossiers pour 2014 (ils ont été ajournés à la commission PLAN LOIRE d'octobre !) il y aura encore une rupture d'information sur nos sites web en 2014.

Pour les migrateurs, notamment le saumon, poisson qui constitue l'essence même du Logrami, les importants franchissements sur l'ensemble de notre territoire sont rassurants. Bien sûr, il est difficile de statuer au jour de notre assemblée pour l'année 2013 mais avec 934 saumons (17/10/2013) et près de 33 à Poutés, nous pouvons espérer que l'année sera positive.

Toujours concernant le saumon, les 113 remontées de saumons en 2013 attestent de l'intérêt grandissant qu'ont les saumons pour l'axe Vienne-Creuse-Gartempe ! **Ces chiffres confirment notre position pour la restauration de la libre circulation de ces axes.** Le nouveau compteur mis en place à Chateauponsac sur la Gartempe par l'Etablissement Public Vienne et dont nous avons la charge, nous apprend que 9 saumons sont d'ores et déjà sur site de reproduction. Parmi les saumons comptabilisés ce jour, 21 ont été dénombrés à Châtellerault sur l'axe Vienne.

Concernant 2012, l'essentiel du contingent de saumon est comptabilisé sur le bassin historique de l'Allier avec plus de 85 % des migrations contrôlées à la station de comptage de Vichy. L'axe de migration secondaire est **le bassin Creuse-Gartempe qui a accueilli 13 % de la population du bassin de la Loire.** Cette part semble prendre de l'importance d'année en année et révèle un intérêt grandissant des saumons pour ce bassin. Le nombre de passages enregistrés en 2012 est encourageant et conforte ceux de 2011, avec près de 120 saumons. Notons en 2013, une vingtaine de saumons à Châtellerault alors qu'aucune opération de réintroduction est développée sur cet axe.

Les smolts déversés en 2009 ont été marqués par ablation de la nageoire adipeuse. Le comptage des saumons de retours sans adipeuse permet alors d'évaluer le taux de retour des smolts déversés. **Ces taux sont dérisoires quelques soient les axes avec 0 à 26 saumons de retour pour 10 000 smolts déversés.** Les premiers retours sur l'axe Vienne-Creuse-Gartempe confirme ces taux faibles (6 saumons pour 10 000 déversés). Il est nécessaire de prendre en considération également que le homing n'est pas strict et qu'une divagation des individus provenant de déversements sur l'axe Loire Allier a pu être constaté sur cet axe avec 1,7% des retours sans adipeuse alors que ce marquage n'était pas pratiqué sur l'axe Creuse Gartempe.

Concernant le suivi des migrations du Saumon sur la Sioule. 30 saumons ont pu être capturés et marqués sur la Sioule. 3 d'entre eux redévalent. Sur les 27 saumons suivis, 12 meurent avant la reproduction.

Une mortalité totale avant reproduction est observée sur le secteur aval de 20 km. Sur le secteur intermédiaire, la survie atteint 71 % et 100 % en amont du barrage d'Ebreuil. Cette sectorisation, montre l'importance pour les poissons de pouvoir progresser rapidement et atteindre l'amont du barrage d'Ebreuil où la température de l'eau reste fraîche l'été.

La vitesse moyenne de progression entre barrages des différents secteurs est de 0,628 km/h soit 15 km par jour. En l'absence d'obstacle, 3,5 jours sont en moyenne nécessaires, pour

atteindre le barrage d'Ebreuil. Avec les ouvrages et les différents aménagements mis en place sur la Sioule, cette durée moyenne atteint près de 60 jours, soit un retard de plus de 56 jours.

Ce suivi c'est poursuivi jusqu'à la dévalaison des géniteurs après reproduction, il révèle que près de la moitié des poissons qui se sont reproduits (bécards), sont capables de redévaler la Sioule. Des vitesses de 3 à 4 km/h sont régulièrement enregistrées (soit 72 à 96 km/J). **Avec ces vitesses et en l'absence de retards au niveau d'ouvrages, les poissons pourraient regagner la mer une semaine plus tard après avoir quitté la Sioule.**

L'expérience sur la survie sous graviers, menée en 2012 sur la Sioule permet d'améliorer la connaissance sur le potentiel à grands salmonidés de cette rivière. Les radiers sur lesquelles l'opération a été réalisée peuvent accueillir la reproduction de salmonidés tout en assurant la survie d'une partie des œufs incubés qui est de l'ordre de 60,1 %.

Notons qu'au barrage de Poutès, situé à 860 km de l'estuaire, en 2012, 26 saumons ont dévalés sur les 118 saumons remontant en 2011 (22 %) ont été observés dévalant (par l'exutoire de dévalaison des smolts) entre le 15 mars et le 10 juin. Sur ce site, des bécards sont parfois observés, toujours vivants et en bonne santé apparente après le 15 juin. Ces saumons de deuxième remontée étaient historiquement les très gros poissons de l'Allier qui dépassaient 1 mètre. Ces saumons principalement représentés par des femelles pouvaient atteindre et dépasser les 10 kg soit un potentiel d'ovules de 20 000 ovules par femelle (2 000 ovule par kg). Ces poissons représentent un potentiel géniteur futur remarquable (quantité d'ovules et connaissance des parcours migratoires. Ils pourraient de nouveau revenir plus nombreux sur le bassin et suppléer les géniteurs de premier retour **si une politique de continuité écologique est assurée à leur égard lors de leur dévalaison.**

Concernant la capacité d'accueil de la Gartempe limousine celle-ci possède un potentiel productif de 48 ha, représentant 18 % des surfaces d'accueil du saumon du bassin Loire. Les paramètres étudiés ont mis en évidence leur compatibilité écologique avec la vie du saumon dans la Gartempe. S'il en est besoin, les retours de géniteurs en constante augmentation ces dernières années sont la preuve de la volonté de l'espèce de reconquérir cet axe.

Le suivi des juvéniles, permet une analyse géographique et temporelle de la production de juvéniles de l'année. Elle indique aussi après plusieurs mois de vie en rivière l'implantation automnale des juvéniles déversés avant l'été, phase critique pour la survie des tacons. En 2013, les résultats sont similaires avec les doutes persistants sur la provenance des tacons capturés puisqu'il n'y a pas de distinction entre les natifs et les déversés. Par exemple en 2013, un tacon a été capturé 71 km en aval d'un site déversé donc sa provenance pose une interrogation.

Les différentes mesures biométriques réalisées lors de cette campagne de pêche 2012 ont permis de mettre en évidence que : Les tacons 0+ capturés sur les stations « non alevinés » sont statistiquement plus grands que ceux des stations « alevinées ».

Certaines stations ont présenté des indices très élevés révélant un succès reproducteur conséquent.

**Les lamproies** : elles semblent avoir migrés tardivement. Les effectifs, bien qu'assez importants avec 10 à 12 mille individus sur les axes Vienne et Creuse, ont été également dénombrés plus modestement en haut du bassin avec une petite centaine à Decize.

Les comptages lamproies marines réalisés sur l'ensemble du bassin ont permis de constater que cette espèce privilégie le bassin de la Vienne au cours de sa migration:

Le suivi des migrations de la Lamproie marine en aval des stations de comptages a permis, malgré l'échantillonnage insuffisant, d'approfondir la connaissance. En effet, 84% des lamproies marquées sont restées en aval des stations de comptage. Il apparaît incontestable que la zone située en aval joue un rôle important dans la dynamique de l'espèce. Les résultats montrent que les vitesses de migrations de lamproies sont très hétérogènes (de 0,77 à 13,07 km.j<sup>-1</sup>) celles-ci étant influencées par le débit et la température de l'eau.



Le front de migration des Lamproies marines est un indicateur important. En 2012, les géniteurs de lamproies sont remontés très haut sur le bassin de la Vienne. Mais, ni la Bénéaize ni la Bouzanne n'ont été colonisées, les conditions hydrologiques étant pourtant favorables à leur colonisation. Or, les fronts les plus élevés sur l'Anglin, le Clain, la Bénéaize, la Gartempe et la Bouzanne sont observés en 2007 ou 2008, années où les effectifs aux stations ont été les plus importants. Il peut donc y avoir un phénomène de densité dépendance pour les zones de reproduction. De ce fait, les effectifs étant trop élevés, les lamproies sont obligées de chercher des sites favorables disponibles et souvent situés en amont des sites saturés. En 2012, les effectifs étaient nettement moins élevés, les lamproies n'ont pas eu besoin de remonter aussi haut sur le bassin pour trouver des zones de reproduction disponibles.

Chaque année quelques anguilles jaunes et argentées ( blanches ) sont contrôlées aux stations de comptage. Cependant, les comptages d'anguilles ne doivent pas être considérés comme exhaustifs en raison d'une sous détection par les systèmes de comptage, de l'existence de passe sans comptage et d'un passage possible directement par-dessus le barrage pour les dévalaisons: -

Cette année a été marquée par une absence généralisée de l'Alose qui atteint péniblement 412 individus à Descartes, 74 à Decize et 3 à Vichy.

Le nombre d'aloses comptabilisées en 2012 est une nouvelle fois plus important sur le bassin de la Vienne que sur la partie amont de la Loire, avec plus de 98 % des géniteurs contrôlés. Cette raréfaction des aloses sur la partie amont doit alerter car en 2012, seulement 27 aloses ont été comptabilisées à Vichy alors que le comptage a pu atteindre historiquement jusqu'à 3067 individus et 6 individus sur Decize contre 15273 au plus fort des comptages

Les comptages sur l'axe Vienne-Creuse sont également très inférieurs aux moyennes interannuelles :

Le suivi des frayères d'aloses en aval des stations de comptage, cette année s'est focalisé sur des frayères où de l'activité avait été répertoriée précédemment pour confirmer la fonctionnalité de ces sites et valider l'hypothèse qu'ils peuvent servir de frayères de référence. Les trois frayères suivies sur la Creuse serviront donc de référence pour les années à venir, ainsi que la frayère d'Avril sur Loire sur l'axe Loire amont et les frayères de Vichy Rhue et des Petits Guinards sur l'Allier.

Le suivi de la reproduction est une donnée nécessaire et complémentaire aux données de migration obtenues grâce aux stations de comptage. Ce suivi permet de connaître la répartition géographique des géniteurs et d'évaluer le niveau de la reproduction. Il nécessite néanmoins une cartographie des zones favorables à la reproduction pour chacune des espèces. Ces zones sont connues et cartographiées depuis plusieurs années sur les axes Vienne et Creuse, et plus récemment sur les axes Loire, Allier (études LOGRAMI) et Cher. Depuis deux ans, les efforts de cartographie de ces zones et de suivi de la reproduction des aloses et de la lamproie marine ont été accentués sur les axes en aval des stations de comptage. Parallèlement, des observations de reproduction sur la Loire moyenne ont été rapportées par les pêcheurs professionnels.

Mme Baisez précise qu'à partir de ces données, on se rend compte que dans une année à très bonne hydrologie nous aurions pu nous attendre à des effectifs conséquents y compris aux stations de comptage ou les effectifs sont catastrophiques. Alors que la Loire moyenne pourrait être le dernier recours de l'alose, les études menées en 2013 montrent que les potentialités sont extrêmement faibles. De ce fait, on peut légitimement se poser la question sur la survie de la progéniture et bien entendu sur les effectifs critiques d'aloses confirmant ainsi la situation alarmante de ce poisson.

### **A noter l'augmentation du comptage d'Aspe de 7 à 70 à Descartes et 10 à 18 à Châtellerault.**

LOGRAMI a travaillé à l'établissement d'un cahier des charges d'entretien des dispositifs de franchissement et de documents associés. Ils ont donc pour but de constituer un document de référence concernant l'entretien des dispositifs de franchissement, en fonction de leur typologie, et un outil d'aide aux propriétaires et exploitants à se conformer à leur obligation d'entretien de ces dispositifs. Ce travail mené par une stagiaire et les équipes de LOGRAMI a été enrichi par des avis de l'ONEMA et une budgétisation de l'entretien grâce à un partenariat avec la Lyonnaise des eaux.

Ce document sera accessible prochainement mais un travail de communication doit être mené autour du projet. Je vous rappelle que les résultats des opérations menées et les actualités sont consultables sur ([www.logrami.fr](http://www.logrami.fr)) et sur ([www.migrateurs-loire.fr](http://www.migrateurs-loire.fr)).

Logrami a entamé le déploiement d'un réseau adapté au suivi de l'anguille, sur la Vienne depuis 2009 et sur la Loire aval depuis 2010. Ce suivi est valorisé par la mise à jour de deux indicateurs du Tableau de bord Anguille du Bassin Loire:

- Le front de colonisation par les anguillettes (distance de présence des individus <300mm) qui traduit l'importance du recrutement fluvial et l'accessibilité des bassins versants pour l'anguille.

Le front de colonisation, distance à laquelle nous avons une chance sur deux de trouver un individu colonisateur, évolue de 30 km en amont au niveau de Saumur.

- L'indice d'abondance (nombre moyen d'anguilles observées par point d'échantillonnage) qui permet de suivre l'évolution temporelle de l'abondance des anguilles sur les secteurs échantillonnés.

L'objectif est l'établissement d'une sous population d'anguille à l'échelle du bassin Loire. L'échantillonnage est de 279 stations répartis sur 19 départements:

En 2012 L'anguille est présente dans 52% des sites avec une densité de 0,9 anguille par point à l'aval et 0,2 anguille à l'amont.

Le réseau met en évidence la disparition rapide des individus moins de 150 mm mais une présence des individus de plus grandes tailles en amont. Le recrutement est donc encore insuffisant pour couvrir l'ensemble des territoires.

### **Compte rendu financier**

Aurore BAIZE présenta les comptes de l'exercice 2012:

- Les cotisations statutaires 36 042,04 € soit 5 % des ressources
- Les subventions pour les opérations 2012 s'élèvent à 686 478 € et représentent 94 % de la totalité des produits d'exploitation.
- Les charges d'exploitation s'élèvent à 618 282 €.
- Le bilan actif passif est équilibré pour l'exercice 2012.
- Le compte de résultat de l'exercice 2012 laisse apparaître un résultat de 138 183 € soit 126 841 € de résultat d'exploitation.
- Les dossiers de chaque programme ET la comptabilité annuelle de Log rami sont validés par le commissaire aux comptes.

LOGRAMI ayant à cœur de partager les connaissances acquises, rend accessible au plus grand nombre les résultats des opérations menées et les actualités via un site Internet dédié propre à l'association ([www.logrami.fr](http://www.logrami.fr)) et un site de synthèse de la situation de nos migrateurs porté par les tableaux de Bord ([www.migrateurs-loire](http://www.migrateurs-loire)).

Pour terminer, on nous présenta les projets à venir jusqu'en 2015 avec les mêmes problèmes que Logrami a eu en 2013 ( des opérations commencées mais pas validées, voir terminées en attente des financements...) ce qui avait provoqué l'AG de juillet.

Pour 2015 Il existe de nombreuses interrogations car le Plan Loire 3 arrive à échéance et le Plan Loire 4 est en cours de rédaction. Les modalités financières seront probablement différentes. D'où notre devoir de rester vigilants sur le dossier migrateur et sur la survie des associations de protection des grands migrateurs.

Je vous remercie.

**Vœux retenus à la réunion des Présidents  
à présenter à la réunion de l'Union Régionale**

**Silures**

**AAPPMA AIGURANDE**

Interdire son introduction et le classer nuisible en 1<sup>ère</sup> catégorie.

**AAPPMA CHITRAY**

Nous souhaitons toujours classer ce poisson nuisible. Pour quand ?

**AAPPMA CONCREMIERS**

Sans prédateur, il est présent en quantité et à toutes les tailles. Il n'intéresse pas les pêcheurs locaux, et il participe, comme sur la Creuse à la raréfaction du sandre.

Nous demandons son classement en « nuisible ».

**AAPPMA REUILLY**

Réglementation des silures : Quand sera mise en place l'interdiction de remettre à l'eau les silures.

**AAPPMA TOURNON ST MARTIN**

Ne serait-il pas possible d'interdire la remise à l'eau des silures, car nous pensons qu'ils restent le plus important prédateur et que la majeure partie de notre alevinage, qui nous coûte cher, est détruit par ce poisson.

**AAPPMA SCOURY**

Nous demandons de nouveau que le silure soit classé nuisible dans tous les cours d'eau du département. N'oublions pas que cette espèce non autochtone a été frauduleusement introduite dans nos eaux.

Si l'on admet que ce prédateur à sa place dans nos petites rivières pourquoi ne pas considérer que écrevisse de Louisiane, jussie, berce et autre renouée du japon ont aussi leur place dans notre faune et flore.

Gourous et apprentis sorciers ont encore de beaux jours devant eux.

Quelle est la position de la Fédération sur ce problème ?

**AAPPMA VILLEDIEU**

Le classement du silure au niveau départemental et national est-il envisagé en tant que nuisible ?

**Vœu retenu pour l'Union Régionale : *Il est difficile de contrôler les déversements sauvages. La Fédération propose de renouveler le vœu de 2010 déjà émis en 2011, 2012 et 2013 à savoir : de demander que le silure ait le même statut réglementaire que le brochet ou le sandre en 1ère catégorie piscicole.***

**Rappel de l'article L432-10 : *il est interdit d'introduire dans les eaux classées en 1ère catégorie des poissons des espèces suivantes : brochet, perche, sandre et black-bass (amende de 9 000 euros).***

**Commissaire aux comptes**

**AAPPMA VARENNES SUR FOUZON**

Vu la rareté des bénévoles, ne serait-il pas possible d'avoir des commissaires aux comptes qui ne seraient pas pêcheur, c'est-à-dire sans obligation de prendre une carte.

**Vœu retenu pour l'Union Régionale : *Vu la rareté des bénévoles, ne serait-il pas possible de réformer les statuts afin de limiter le nombre des membres du C.A. à cinq au lieu de sept.***

### Récompenses – Trophées et médailles

Médaille du Mérité Associatif de la Fédération Nationale de la Pêche en France

<b>NOMS</b>	<b>PRÉNOMS</b>	<b>A.A.P.P.M.A.</b>	<b>Date d'entrée dans l'association</b>
MAYET	Jean-François	Varenes / Fouzon	
TAUPIN	Jean-Marc	Ardenes	1986

Trophée d'Honneur de la Fédération

<b>NOMS</b>	<b>PRÉNOMS</b>	<b>A.A.P.P.M.A.</b>	<b>Date d'entrée dans l'association</b>
BRUNEAU	Nadège	Bagneux - Dun	1993

Trophée de Bronze de la Fédération - 20 ans de fidélité

<b>NOMS</b>	<b>PRÉNOMS</b>	<b>A.A.P.P.M.A.</b>	<b>Date d'entrée dans l'association</b>
ROUET	Jean-Claude	Buzançais	1994
GARRIVET	Michel	Vicq-sur-Nahon	1994

France Bleu Berry

Lundi 13 janvier 2014, informations de 12 heures

Interview de Monsieur PINTON, Président du Conseil Général de l'Indre

France Bleu :

Ce qui inquiète le président du Conseil Général de l'Indre Louis PINTON, c'est d'abord l'explosion du nombre de bénéficiaire du RSA, + 50 % depuis la création en 2009 et le passage de la crise.

Louis PINTON :

Fin 2008 nous avons 3 000 personnes qui relevaient de l'ancienne formule. Aujourd'hui fin 2013, nous avons 4 400 personnes qui relèvent du RSA ; ce qui fait une augmentation de 1 400 personnes, presque 50 %, ce qui est très important.

France Bleu :

Plus de bénéficiaires, c'est aussi plus d'euros à verser, logique sauf que l'état réduit la voilure. En 2008, il apportait 11,4 dès 13 millions d'euro nécessaires mais en 2013, 13 millions sur les 21 qu'a coûté le RSA dans l'Indre.

Louis PINTON :

Il manque 8 800 000 € en 2013, ce qui veut dire que la collectivité départementale doit trouver 6 à 7 millions sur ses ressources budgétaires pour pouvoir faire la soudure.

France Bleu :

Il va donc falloir faire des choix financiers, obligation qui agace un rien Louis PINTON,

Louis PINTON :

**on passe un temps fou à organiser la circulation des poissons et, pardonnez-moi l'expression, à emmerder tous ceux qui veulent faire des choses propres et bien ! Et bien tout ça, à mon avis, c'est très coûteux et très consommateur d'énergie.**

France Bleu :

Et pourtant prévient Louis PINTON, si rien n'est fait d'ici fin 2015 le financement du RSA dans l'Indre devient intenable.

## ALERTER

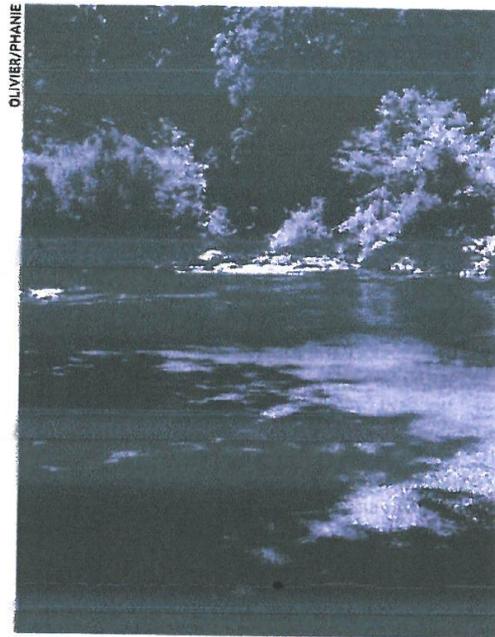
Pas de révolution dans la politique de l'eau malgré la contamination persistante des rivières et des nappes souterraines par les nitrates et les pesticides. Les consommateurs financent toujours la dépollution, dans un drôle de système où le pollué est aussi le payeur.

## POLLUTION DE L'EAU

# Des milliards engloutis sans résultat

ÉLISABETH CHESNAIS

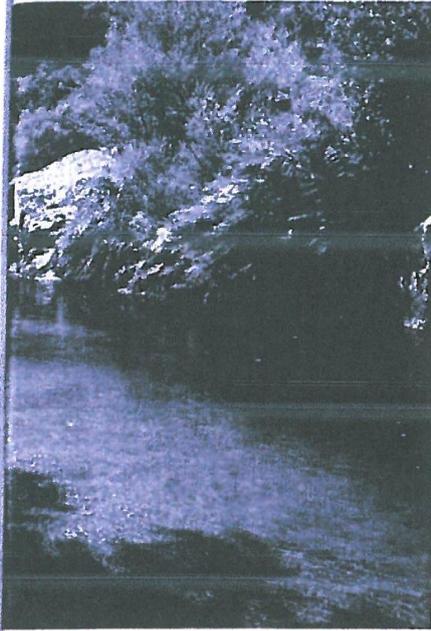
Depuis début 2013, les six agences de l'eau, qui se partagent le territoire avec la mission de protéger la ressource, ont lancé leur 10<sup>e</sup> programme, autrement dit leur stratégie pour les six ans à venir. Pas de chance pour les consommateurs, c'est encore leur facture d'eau qui va financer la lutte contre la pollution des rivières et des nappes souterraines, ainsi que toutes les actions engagées pour atteindre les objectifs fixés par la directive-cadre européenne adoptée en 2000, à savoir la reconquête du bon état des milieux aquatiques. À travers les fameuses lignes de taxes qui gonflent les factures d'eau, « préservation des ressources en eau », « lutte contre la pollution » et « modernisation des réseaux », les ménages versent l'essentiel du pactole dont disposent les agences de l'eau, soit 2 milliards par an. À hauteur de 80% en Loire-Bretagne, 83% en Adour-Garonne, 84% en Rhin-Meuse, 86% en Rhône-Méditerranée-Corse, 88% en Artois-Picardie et plus de 90% dans le bassin Seine-Normandie. Le problème n'est pas nouveau. Que Choisir l'avait déjà dénoncé en 2007, soulignant l'échec cuisant de la politique de l'eau menée aux frais des consommateurs, alors même qu'ils ne sont pas responsables des pollutions les plus préoccupantes.



Mais le scandale devient de plus en plus criant, car les enjeux évoluent. Fini le temps où les industriels polluaient l'eau à tout-va; fini l'époque où les collectivités locales rejetaient les eaux usées dans le milieu naturel sans les traiter. Ces pollutions-là appartiennent en grande partie au passé, c'est du reste largement grâce aux actions menées par les agences de l'eau pendant de nombreuses années. En 2007, leurs services justifiaient d'ailleurs encore la forte taxation des consommateurs par la nécessité de moderniser les réseaux d'assainissement et les stations d'épuration urbaines qui traitent les eaux usées. Il est vrai qu'il fallait répondre en urgence aux exigences de la directive européenne sur les eaux résiduaires urbaines, compte tenu du retard accumulé. Mais cette unique priorité était très discutable, car les pollutions diffuses s'imposaient déjà comme les plus inquiétantes pour la qualité de l'eau.

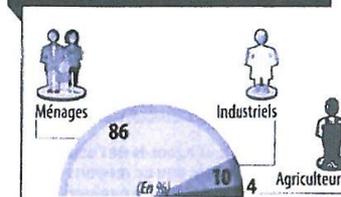
### Les ménages paient pour les agriculteurs

Aujourd'hui, les priorités officielles ont changé, il n'y a plus d'excuse. Il faut revenir à un bon état des masses d'eau en 2015 d'un point de vue chimique, quantitatif, et en plus écologique pour les eaux superficielles. Même s'il est impossible à respecter sur la totalité des rivières et des nappes, c'est l'objectif phare du 10<sup>e</sup> programme des agences de l'eau. Pour y parvenir, la priorité des priorités affichée, c'est la lutte contre les pollutions diffuses agricoles, pesticides et nitrates, et la protection des aires de captages d'eau potable, avant la restauration de la continuité écologique des cours d'eau. Le paradoxe, c'est qu'en dépit de ces nouvelles

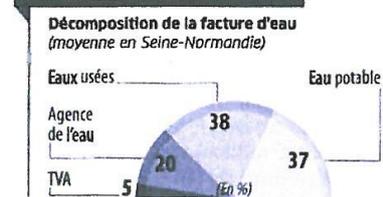


Face aux rivières et nappes souterraines polluées, la préservation de la ressource en eau figure aujourd'hui en première ligne.

#### QUI FINANCE LES AGENCES DE L'EAU ?

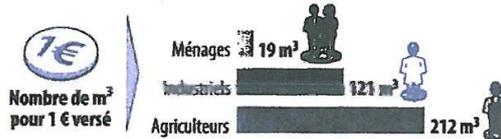


#### COMBIEN VOUS COÛTENT-ILLES ?



#### LE SCANDALE DES REDEVANCES

La redevance prélèvement en Rhin-Meuse



exigences, les agences gardent le même mode de financement. Les pressions en faveur d'un rééquilibrage au profit des ménages n'ont pourtant pas manqué. En 2010, dans son rapport sur les instruments de la gestion durable de l'eau, la Cour des comptes jugeait que « les redevances devraient être plus en rapport avec le coût de la dépollution », « les pollutions diffuses agricoles constituant le principal enjeu de qualité des masses d'eau ». Le Conseil d'État lui avait emboîté le pas, regrettant que les agences de l'eau « appliquent le principe usager domestique urbain payeur de la dépollution agricole » et permettent à l'agriculture d'échapper largement au principe pollueur-payeur. En 2011, le Commissariat général au développement durable (CGDD) en rajoutait une couche en chiffrant le coût des principales pollutions agricoles de l'eau. Il s'agissait « d'évaluer les coûts directs de la dégradation de la qualité des ressources et milieux aquatiques due aux excédents d'engrais azotés et de pesticides d'origine agricole ». Résultat, cette pollution agricole coûte entre 1 et 1,5 milliard par an aux ménages, des sommes en grande partie répercutées sur leurs factures d'eau.

Ces soutiens importants avaient conduit le ministère de l'Écologie à demander un rééquilibrage des contributions financières des différents usagers en fonction de leur impact sur la ressource dans ce 10<sup>e</sup> programme. Mais rien n'y a fait, pas plus les recommandations du ministère de tutelle que les rapports de la Cour des comptes et du Conseil d'État. Les instances décisionnaires des agences de l'eau sont restées sourdes à toutes ces exigences. Elles n'ont pas rééquilibré les contributions en faveur des ménages. Seul le discours a changé.

#### Situation absurde et Injuste

Rhône-Méditerranée-Corse se vante ainsi de faire passer la part des consommateurs de 90 à 86% du total, Seine-Normandie de 92,4% à 90,8% et Rhin-Meuse de 86% à 83% d'ici 2018, Loire-Bretagne de 81,4 à 79,7%. C'est vrai mais dérisoire. En revanche, alors que les pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides sont la principale cause de dégradation de la ressource, la contribution des agriculteurs demeure infime : 1% des redevances en Rhin-Meuse, 2,8% en Artois-Picardie, 3% en Rhône-Méditerranée-Corse, 6,8% en Loire-Bretagne, 8% en Adour-Garonne et 2% en Seine-Normandie, bien que l'agence assure « évaluer comment chacun, collectivités, agriculteurs, industriels, dégrade l'eau, par ses prélèvements ou sa pollution, afin qu'il paye proportionnellement à ses actions ». Suivre ce raisonnement revient à considérer que les agriculteurs ne contribuent à la pollution des eaux que pour 2% ! En présentant le 10<sup>e</sup> programme à la presse, sa directrice admettait pourtant que « l'agriculture intensive est la première cause de pollution des nappes souterraines » !

Les consommateurs restent donc les dindons de la farce au profit des agriculteurs. Avec des situations tellement absurdes qu'on a peine à y croire. En Loire-Bretagne, un bassin touché par la pollution agricole des rivières, des nappes souterraines, mais également des plages avec le désastreux phénomène des marées vertes (QC n° 483), la redevance pollution versée par les élevages se monte à 14,1 millions, alors que les pêcheurs paient >>>

**Priorité : la lutte contre les pollutions diffuses**

## ALERTE

### POLLUTION DE L'EAU

>>> 16,5 millions d'euros de redevances, « comme si les pêcheurs dégradent plus la ressource en eau que les élevages intensifs! », s'insurge l'association France Nature Environnement. Une absurdité qu'on retrouve dans le montant des redevances payées sur les prélèvements d'eau brute, autrement dit la taxe versée pour le seul fait de puiser de l'eau, indépendamment de tout traitement. Dans le bassin Adour-Garonne, qui couvre le Sud-Ouest, les ménages versent 230 millions d'euros de redevances pour un prélèvement de 740 millions de mètres cubes, les irrigants seulement 47 millions pour un prélèvement de 951 millions de mètres cubes. L'irrigation est cinq fois moins taxée, c'est inversement proportionnel aux dommages causés. Car si les ménages prélèvent tout au long de l'année, les irrigants ont uniquement besoin d'eau en été, quand les niveaux des rivières sont au plus bas et que les nappes ne se rechargent pas. À cette période de l'année, quand les arrêtés de restrictions d'eau se multiplient, 80% des consommations d'eau sont agricoles (QC n° 505). Ce sont celles qui ont le plus d'impact sur la ressource. « Les taux actuels ne reflètent pas la rareté locale ni les pressions exercées par chaque type d'usage (...) L'impact sur la ressource de l'eau potable est inférieur à celui de l'irrigation, alors que les taux pour l'usage eau potable sont les plus élevés », constatait le Commissariat général au développement durable (CGDD) l'année dernière en demandant un réexamen des taux de cette redevance sur les prélèvements dans le 10<sup>e</sup> programme. Une demande d'autant plus justifiée que la directive-cadre sur l'eau impose aux États de tenir compte du principe de la récupération des coûts des services liés à l'eau sur la base du principe pollueur-payeur. Mais, une fois encore, c'est raté, les

### Les irrigants sont 5 fois moins taxés que les ménages



Les agences de l'eau dépeignent peu de moyens pour faire évoluer les pratiques agricoles. Ici, épandage de pesticides en Loir-et-Cher.

P. CHENTY/AGRIUM/AGCF

consommateurs demeurent bien plus taxés sur les prélèvements que les irrigants. En revanche, les priorités d'action évoluent nettement dans les discours et c'est *a priori* rassurant. La lutte contre les pollutions diffuses et la restauration des milieux aquatiques arrivent en tête de liste en Loire-Bretagne, les économies d'eau et la protection des captages d'eau potable contre les pesticides et les nitrates sont les priorités affichées en Rhône-Méditerranée-Corse. L'agence Artois-Picardie assure vouloir passer « d'une logique d'équipement où la priorité était la mise aux normes des stations d'épuration à une logique de résultats avec le bon état des rivières, des lacs, des nappes et du littoral ». Adour-Garonne vise avant tout « la reconquête de la qualité des eaux destinées à l'alimentation en eau potable, notamment en réduisant les pollutions diffuses, la restauration du bon fonctionnement des milieux aquatiques, le maintien de débits suffisants dans les rivières ».

### Des budgets centrés sur la dépollution

Malheureusement, dans les budgets, il en va tout autrement. Exemple en Seine-Normandie: 2,4 milliards d'euros seront consacrés aux travaux d'assainissement, seulement 300 millions à la lutte contre les pollutions diffuses et la protection des captages. Pourtant, « l'état des eaux souterraines reste très préoccupant vis-à-vis des pollutions diffuses par les nitrates et les pesticides d'origine majoritairement

## L'UFC-QUE CHOISIR S'ENGAGE



« Une organisation kafkaïenne de la gestion de l'eau en France, un processus de décision opaque, des instances faussement démocratiques, ça suffit. » L'UFC-Que Choisir a répertorié tous les acteurs et les échelons de la politique de l'eau, et ça donne le tournis. D'abord, il y a l'État, avec plusieurs ministères impliqués (Environnement, Agriculture, Santé principalement) et leurs services décentralisés dans les départements, les

régions. Ensuite, les instances officielles, le Comité national de l'eau, l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema), les établissements publics territoriaux de bassin, les nombreuses commissions locales, une multitude de syndicats de rivières, de nappes... Enfin, les associations de professionnels qui raffolent des « groupes de travail techniques » avec l'administration, au cours desquels on prépare les décisions

entre soi et en toute opacité. Et si la plupart de ces instances se vantent de leur fonctionnement démocratique, la société civile y est certes représentée, mais *a minima*, face à une présence en force des intérêts catégoriels, agriculteurs, énergéticiens, industriels. Impossible, donc, de peser sur la gestion de l'eau. Le résultat de cette organisation est là, implacable. C'est la dégradation continue de la qualité des eaux brutes du fait des pollutions

agricoles. Cette contamination des rivières et des nappes souterraines par les nitrates et les pesticides signe l'échec de la politique de l'eau menée en France. L'UFC-Que Choisir demande sa réforme en profondeur. Pour en finir avec la dilution des responsabilités et les collisions d'intérêt au niveau local, la gestion de la ressource en eau doit être confiée au seul ministère de l'Écologie, tant au plan national que local.

agricoles», reconnaît l'agence. En Adour-Garonne, 775 millions d'euros seront dévolus à l'assainissement, contre 90 millions à la réduction des pollutions agricoles, et la «gestion quantitative de la ressource» se traduit par la création de retenues destinées à l'irrigation du maïs! En Artois-Picardie, passer de la logique d'équipement à la logique de bon état se traduit, en termes budgétaires, par 514 millions d'euros affectés à l'assainissement, seulement 41 millions à la lutte contre les pollutions agricoles et 9,5 millions à la protection de la ressource, bien que «les nitrates et les pesticides constituent la première cause de dégradation de la qualité des eaux». En Rhin-Meuse, si les pollutions diffuses agricoles sont identifiées comme une des causes principales de non-atteinte du bon état de la ressource, le budget consacré à la lutte contre ces pollutions agricoles ne représente que 8% du total, bien qu'il soit en progression exponentielle (+85%)! Pour Rhône-Méditerranée-Corse, qui a fait des pesticides «l'ennemi numéro un de la ressource en eau», l'assainissement urbain et industriel a droit à 1,97 milliard d'euros, la lutte contre les pollutions agricoles à 196 millions. Et en Loire-Bretagne, c'est 8,6% du budget. Des sommes dérisoires pour un enjeu prioritaire!

### La prévention coûte pourtant moins cher

Les agences continuent donc à investir massivement notre argent dans l'assainissement et les technologies de dépollution comme elles l'ont toujours fait, beaucoup moins dans les actions préventives visant à réduire les pollutions diffuses et à protéger les captages d'eau potable. Pourtant, les études, y compris les leurs, démontrent que la prévention des pollutions est nettement moins coûteuse que les moyens curatifs. En 2010, la Cour des comptes a calculé que dépolluer l'eau des pesticides et des nitrates pour la rendre potable coûte 2,5 fois plus cher qu'aider les agriculteurs à éviter la pollution. Mais les agences de l'eau ont été créées en 1964, à une époque où les pollutions industrielles et urbaines occupaient le devant de la scène, et leur logique reste encore aujourd'hui celle des grands travaux qui profitent avant tout aux entreprises du BTP, pas la lutte contre les pollutions diffuses agricoles. Question d'habitude mais également de moyens d'action : en matière agricole, les agences ne peuvent agir que sur la base d'engagements volontaires des agriculteurs, généralement plus soucieux de rendements que de l'état de la ressource en eau. Les consommateurs vont donc continuer à verser des milliards à fonds perdus, sans voir la qualité de l'eau s'améliorer. Il serait temps d'adapter la politique de l'eau aux enjeux actuels. ♦

## EN PRATIQUE

### Une gestion de l'eau décidée par les lobbys

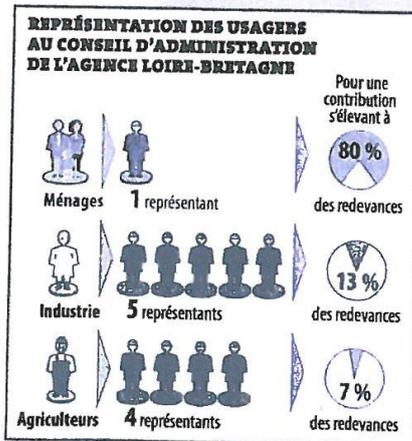
La gestion de l'eau se décide en comité de bassin et surtout au conseil d'administration des agences de l'eau, des instances où les consommateurs sont sous-représentés.

Les consommateurs financent les agences de l'eau à plus de 80%, et pourtant leurs représentants comptent pour quantité négligeable dans les instances de décision qui fixent, pour chaque agence, ses priorités d'action et l'affectation de son budget. L'état préoccupant de la ressource rend cette anomalie de plus en plus intolérable. Après avoir siégé au comité de bassin Loire-Bretagne pendant de

aides devaient aller au préventif bien plus qu'au curatif, or c'est l'inverse. On nous fait croire à une prise en compte de nos propositions en comité de bassin, mais c'est le conseil d'administration qui décide et il rejette tout ce qui relève du préventif, il annule toutes les mesures agro-environnementales fortement incitatives. Sa composition est telle que les lobbys agricoles et industriels y font la loi.» De fait, bizarrement, dans les six

bassins, moins les usagers financent les agences, plus ils pèsent dans leurs instances et leurs décisions. Ainsi, dans le bassin Loire-Bretagne, les consommateurs n'ont que 6 représentants au comité de bassin (qui définit les grandes orientations de l'agence), sur les 76 du collège usagers où les agriculteurs et les industriels sont présents en force. Et c'est pire au conseil d'administration (voir infographie ci-contre) où toutes les décisions sont

prises : les usagers y comptent 11 représentants, dont 9 pour les agriculteurs et les industriels, un seul pour les consommateurs et un pour les associations de protection de l'environnement. Alors que le principe pollueur-payeur est désormais inscrit dans la Constitution, les conseils d'administration des agences de l'eau comptent plus de représentants des pollueurs que des pollués. Un comble!



INFOGRAPHIES FRANK L'HERMITTE

nombreuses années, les deux représentants de l'UFC-Que Choisir ont claqué la porte l'an dernier. «Plutôt que d'être des représentants potiches utilisés comme alibi et faire-valoir, on a préféré la rupture», explique Daniel Bideau. Qu'on parle de pollution par les nitrates et les pesticides ou de gestion quantitative avec les pénuries d'eau l'été, la pression sur l'eau est devenue une problématique agricole. Les

## INONDATIONS

# La FDSEA va « nettoyer les fossés », demain, en Puisaye

**« Prévoyez les bottes, le fossé déborde ! » Le ton est ironique, mais le fond est sérieux.**

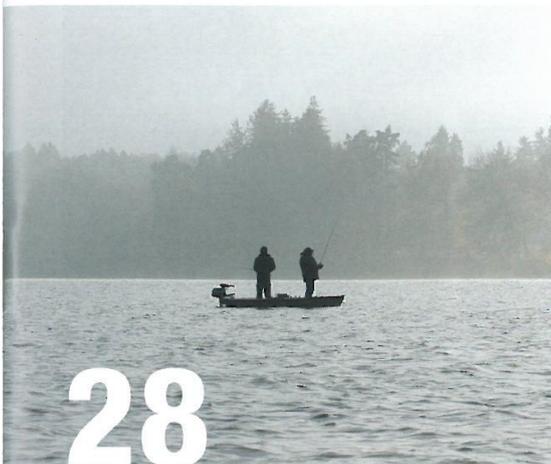
Demain, à 14 heures, la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles de l'Yonne (FDSEA 89) ira, en compagnie des Jeunes agriculteurs, « nettoyer les fossés », à Saint-Privé.

« Les derniers mois ont montré les conséquences d'un mauvais entretien des ouvrages hydrauliques et des cours d'eau, expliquent ces organisations syndicales. Pourtant, depuis des années, nous demandons plus de clarification quant à la définition d'un cours d'eau et de ce qui peut être entretenu

par les agriculteurs ; plus de réactivité permettant aux agriculteurs, riverains, maires... qui veulent entretenir un fossé ou un canal d'obtenir une autorisation dans un délai raisonnable. »

FDSEA et JA 89 considèrent comme « urgente » la « simplification administrative », face aux « lourdeurs qui pèsent sur les agriculteurs ». Ces lourdeurs ne leur permettraient pas de prévenir les conséquences des intempéries : « Nous sommes exaspérés de ne pas pouvoir réaliser cet entretien qui pourrait éviter de nombreux dégâts. »

C'est pourquoi, demain, ils n'oublieront pas de prendre leurs bottes. ■



## Regard sur

- 29 La dimension économique de la pêche de loisir
- 31 Des moyens et des outils au service des milieux aquatiques
- 33 Silure : risque pour le milieu ou opportunité pour le loisir ?
- 34 Étude de l'impact du fonctionnement par écluses du complexe hydroélectrique d'Éguzon dans le département de l'Indre



## Horizons

- 37 Effectifs des pêcheurs : stabilisation des cartes en 2012
- 38 Les déposataires adhèrent au système [www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr)
- 38 « Graines de Pêcheurs » une communauté connectée chez VVF Villages
- 39 Adapter les offres de pêche au changement
- 40 Portrait : Pierre Perret



*La politique française de l'eau a longtemps constitué un modèle du genre, inspirant largement la directive-cadre sur l'eau de 2000.*

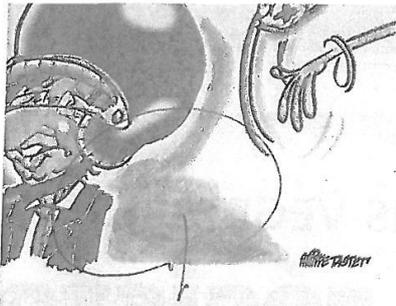
*Il n'en demeure pas moins que le bilan des efforts et des moyens mobilisés peut interpeller, en particulier quant aux eaux de surface, dont moins de la moitié sont dans un bon état écologique et chimique.*

*S'agissant des eaux souterraines, 89 % des masses d'eau présentent un bon état quantitatif et 60 % un bon état chimique.*

*L'objectif de résultat de 66 % de masses d'eau en bon état assigné pour 2015 ne sera donc pas atteint et des dérogations sont sollicitées.*

*Dans ce contexte, les différentes évaluations de la politique de l'eau, en particulier par le député Michel Lesage et le sénateur Tandonnet, constituent une réelle opportunité pour améliorer et tendre vers les objectifs de résultat de la DCE, tout en sauvegardant les acquis positifs de cette politique « sectorielle intégrée ».*

*Ainsi, le financement de la politique de l'eau doit être préservé et les principes fondateurs, à savoir « l'eau paie l'eau » et « pollueur payeur », doivent produire leurs pleins effets. À ce titre, l'avis du CESE sur l'eau et l'agriculture (page 4) constitue une avancée importante. Naturellement, la réforme de la PAC doit également participer de la même dynamique de verdissement des aides européennes. De la même manière, cette évaluation ne doit pas être l'occasion de déstabiliser la politique de l'eau au bénéfice des objectifs louables de reconquête de la biodiversité autre qu'aquatique. Dans cette optique, la FNPF ne s'oppose nullement à la création d'une Agence française de la biodiversité dès lors que les moyens humains et financiers de la politique de l'eau ne sont pas « détournés » vers les autres segments de la biodiversité. En outre, la police de l'eau et de la pêche doit constituer un puissant levier de l'atteinte des objectifs européens. On ne saurait bâtir des normes nouvelles sans le contrôle et la surveillance adéquats.*



## Billet

### ure, agriculture

intéressant sur l'impact économique et social des activités culturelles au gouvernement. Mais ce que démontre ce rapport réalisé par les très sérieux inspecteurs des finances et ceux du ministère de la Culture, c'est que l'argent investi par l'Etat est éminemment utile à la société : de par les emplois induits, l'activité et les services rendus. Le fait que l'agriculture et la culture puissent être comparés devrait faire plaisir au philosophe Michel Serres, amateur d'analogies entre ces deux activités fondamentales aux racines communes. Mais surtout, il devrait conforter les élus de la Nation quant au rôle crucial pour la société de ces deux dimensions. De fait, le débat entre députés sur la loi d'avenir pour l'agriculture a été globalement d'une bonne tenue. Il le méritait. Le rapport sur la culture, par analogie, montre que l'agriculture justifie à 100% l'argent que l'Etat y injecte.

Hervé Plagnol

tions AIM (animaux trouves

## EN BREF

### L'Institut de l'élevage prévoit une hausse de la production de viande bovine

L'institut prévoit un « un léger rebond de la production de viande bovine en 2014 en France comme en Europe ». Cette reprise est surtout due à la capitalisation laitière, entraînée par la conjoncture et la perspective de la fin des quotas laitiers, qui « ont incité les éleveurs à étoffer leur troupeau ». La production française de bovins finis devrait augmenter de 3 % en 2014, à 1,49 million de tonnes équivalent carcasse. Les disponibilités accrues en viande de vache devraient permettre d'enrayer le recul de la consommation française : l'an passé, l'augmentation des cours de la viande, due à la baisse des abattages, avait entraîné une réduction des achats en période de crise. Au niveau européen, la production devrait progresser modérément en 2014 (+1 %). La consommation devrait suivre, dans un contexte de début de reprise économique. Les importations européennes de viande bovine « continueront d'augmenter, notamment en provenance du Brésil où la production poursuit sa reprise ». Les exportations devraient également repartir à la hausse, « grâce au rebond de production et à l'ouverture de nouveaux marchés tiers ».

### La France va être condamnée pour non-respect de la directive nitrates

« La France doit être condamnée pour ne pas avoir correctement retranscrit la directive européenne sur la protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles », a estimé le 16 janvier l'avocat général de la Cour de justice de l'UE, Juliane Kokott, dans ses conclusions. Dans cette affaire, la France (risquant plusieurs dizaines de millions d'euros d'amende) est poursuivie par la Commission européenne sur la qualité des mesures de transposition de la directive nitrates dont l'objectif est de parvenir à une amélioration de la qualité des eaux. En France, depuis 2000, plus de 10 % de toutes les stations de mesure relèvent à chaque fois des taux de nitrate supérieurs à 50 mg/l dans les eaux souterraines. Près de 19 000 communes françaises sont considérées comme des zones vulnérables aux nitrates. À plusieurs reprises Bruxelles a demandé à la France de garantir « la mise en œuvre correcte et complète » de toutes les exigences de la directive dans les zones vulnérables polluées par les nitrates ou susceptibles de l'être. Si, comme cela est prévisible, la France est condamnée à une astreinte journalière, « peut-être se mettra-t-elle à écouter les recommandations de la Commission », estime en substance Juliane Kokott.

les associations AIM tentent la négociation des contrats avec les éleveurs d'équarrissage. La concurrence peut porter la baisse des prix sur le territoire national. Enfin, les éleveurs ne prennent en charge que 25% du coût de l'équarrissage. La FNSEA soutient d'une contribution permettant à chacun d'obtenir un service sur le territoire national. Elle défend également la baisse du coût de l'équarrissage pour les éleveurs leur permettant de gagner en compétitivité tout en maintenant l'équilibre financier de ce service.

### Viandes fraîches : Nouvelles obligations

Dans le cadre de la loi n° 1169/2011 sur l'information des consommateurs, le règlement des Etats membres adopté en décembre 2011 prévoit un règlement d'exécution de la Commission sur l'étiquetage obligatoire des viandes fraîches, volaille, fraîches, congelées et réfrigérées (l'étiquette doit indiquer l'origine de la viande non transformée). Cette obligation sera obligatoire d'ici le 1er avril 2015.

### La FDSEA vous représente

► **Mercredi 29 janvier** : réunion régionale FOP Tours

► **Vendredi 31 janvier** : conseil d'administration FRSEA à Orléans

## Prochaines commandes groupées de fuel

Zones concernées	Date limites d'inscription	Livraisons Mercredi, jeudi, vendredi
Zone 1	Lundi 3 février 2014	Fin de semaine 6
Zone 2	Lundi 10 février 2014	Fin de semaine 7
Zone 3	Lundi 17 février 2014	Fin de semaine 8
Zone 4	Lundi 24 février 2014	Fin de semaine 9

► La FDSEA 36 rappelle pour être pris en compte dans le bulletin de commandes. La commande doit parvenir à la FDSEA en fonction de la date d'inscription de sa zone. Ne pas hésiter à se renseigner sur le 02 54 07 66 66

REDACTION

Redaction en chef : Nadia Bénéteau  
 Rédaction : Sandra Hartmann, Bénédicte Roux  
 Composition : Terre de Touraine  
 Abonnement, petites annonces : la rédaction

PUBLICITÉ DÉPARTEMENTALE et NATIONALE :

Agence AGRI-CENTRE  
 1 bis, rue Sainte-Marie  
 B.P. 1238 - 03104 Montluçon Cedex  
 Tél : 04.70.02.53.53

Journal habilité à publier les annonces judiciaires et légales.

« La direction se réserve le droit de refuser toute insertion, sans avoir à justifier sa décision »

IMPRESSION :

Nouvelle République du Centre-Ouest  
 232 av Grammont,  
 37048 TOURS CEDEX 1

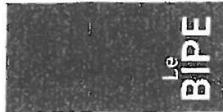
Dépôt légal à parution  
 ISSN : 0221-508X

N° Commission paritaire :  
 0913 183545



DAIRE DE L'INDRE  
 le publications  
 ros  
 e d'agriculture

N :  
 o.fr  
 oupeau



## Messages clés

- A. La pêche de loisir en France représente une **production de 2.1 milliards €** et une création de valeur ajoutée de **920 millions €**, si l'on considère l'ensemble des impacts directs, indirects, induits et catalytiques.
- B. **42 millions €** sont consacrés directement à l'emploi local par les **Fédérations Départementales** à travers la rémunération de leurs 800 salariés.
- C. Les **Fédérations de pêche** s'impliquent dans la gouvernance locale de l'environnement et dépensent **600 000 €** dans la **participation à des concertations environnementales**.
- D. Les acteurs de la pêche accompagnent et complètent les politiques publiques en faveur des milieux aquatiques : au moins **18 millions €** sont dépensés en faveur de la **restauration des milieux aquatiques grâce aux associations de pêche**.
  - A. **10 millions €** sont des **dépenses directes des structures de pêche** pour l'environnement (complétés par d'autres financements).
  - B. La contribution des associations de pêche et de leurs bénévoles minimise les coûts pour les pouvoirs publics.
- E. Le **bénévolat** représente **3500 ETP** dans les associations de pêche et est un moteur majeur de leurs actions.



# L'impact économique catalytique de la Bretagne représente près de 4% du total national Zoom Bretagne – L'impact économique

15- Combien avez-vous dépensé en 2011 au cours de la pratique habituelle de la pêche en eau douce pour

Echantillon Redressement Effectif	Combiné	
	Non	Oui
Consommables (appâts, leures, amorces, mouches, fl, ameçons, etc)	223	223
Matériel (canes, moulinets, etc)	229	212
Matériel confort (tente, siège, bottes et vêtements spécifiques)	266	191
Nautisme (embarcation, moteur, stockage, sondeur, etc)	83	56
Abonnements et/ou achats de livres, magazines, DVD, etc	225	169
Restauration (repas, bar, épiceries, ...)	32	43
Déplacements	88	131
Autres	242	221
TOTAL	29	24
Impact catalytique	1193	1067
Impact direct	9 238 577	9 846 838
Total	23 363 319	18 782 369

- L'impact économique direct lié aux dépenses des pêcheurs (*hors aquaculture et adhésions aux structures associative de pêche*) pour la Bretagne est estimé par le BIPE à :
  - ▶ Dépenses habituelles de pêche : 18.8 M€
  - ▶ Dépenses pour les séjours de pêche : 0.071 M€
  - ▶ Total : 18.9 M€

16- Combien avez-vous dépensé en 2011 pour vos séjours de pêche en France ?

Echantillon Redressement Effectif	Combiné	
	Non	Oui
Hébergement (gîte, hôtel, camping, location...)	267	267
Restauration (repas, bar, épiceries, ...)	81	97
Location de matériels (bateau...)	64	95
Guide de pêche	4	1
Autres	7	1
TOTAL	12	15
Impact catalytique	166	247
Impact direct	3 766 771	5 386 023
Total	308 026	71 445

- L'impact économique catalytique pour la Bretagne est estimé par le BIPE à :
  - ▶ Dépenses habituelles de pêche : 9.85 M€
  - ▶ Dépenses pour les séjours de pêche : 5.39 M€
  - ▶ Total : 15.2 M€

*C.A. Pêcheurs Bretons 13 M€  
Hélicopter Pêcheurs 15 M€*

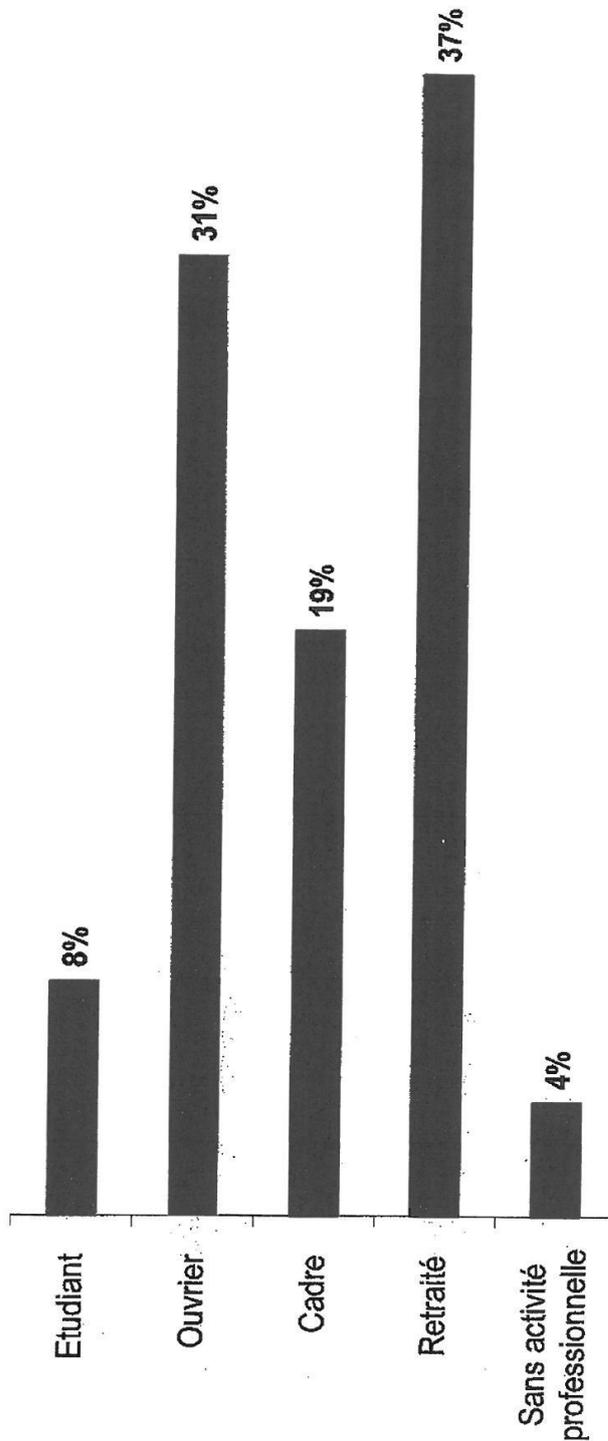
Source : analyses BIPE d'après enquête FNPF 2012 (échantillon internet et papier)



# Contraste avec la moyenne nationale : 37% de retraités au lieu de 28%

## Zoom Loire – Profil

Catégorie Socio Professionnelle

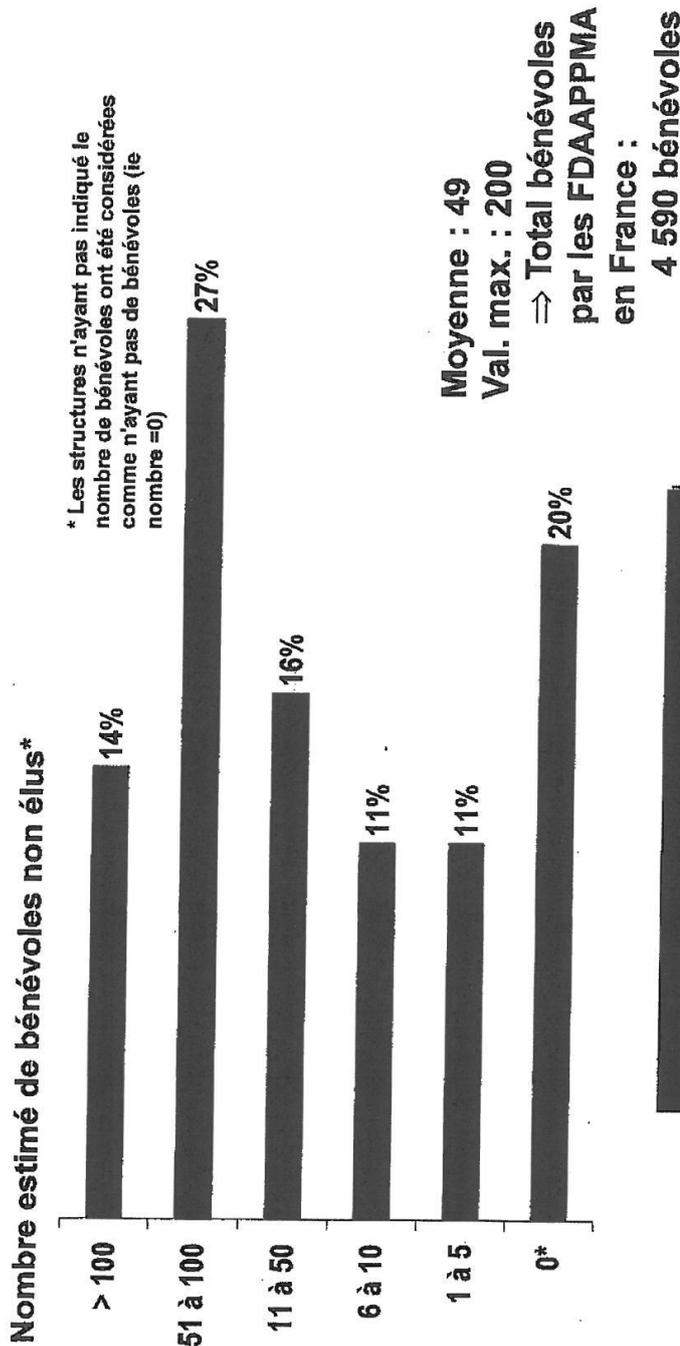


Source : BIPE - questionnaire pratiquant FNPF 2012



# L'activité des FDAAPPMA repose grandement sur les bénévoles

## Echantillon FDAAPPMA – Nombre estimé de bénévoles non élus



L'activité des FDAAPPMA repose beaucoup sur le travail des bénévoles, qui permettent de contribuer à la vie des FDAAPPMA. Pour 40% des FDAAPPMA, le nombre de bénévoles surpasse 50.

Source : BIPE - questionnaire structures FNPF 2012

# Les structures associatives de pêche représentent l'équivalent de 3 500 bénévoles



	AAPPMA	FDAAPPMA	Autres sports *
Nombre moyen de bénévoles par structure	7.2	49.4	13.5
Estimation du nombre annuel d'heures de bénévolat par bénévole	165.1 **		
Estimation du nombre annuel d'heures de bénévolat par structure	1 189	8 156	3 789
Estimation de l'équivalence ETP par structure +	0.75	5.13	2.38
Estimation de l'équivalence ETP au niveau France ++	3020	477	--

Le BIPE a financé ces études statistiques et d'études publiées par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et Vie Associative en avril 2006. Les données sont issues de la base de données de la Fédération Française de Pêche et de Pisciculture (FFP) et de la base de données de la Fédération Française de la Pêche et de la Pisciculture (FFP) et de la base de données de la Fédération Française de la Pêche et de la Pisciculture (FFP).

\* données issues du Bulletin de statistiques et d'études publié par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et Vie Associative en avril 2006  
 \*\* estimation à partir de temps moyen de bénévolat par jour consacré (6.35h) et du nombre de jours de bénévolats par an (26)  
 + un ETP correspond à 1590h de travail  
 \*\* il y a 4020 AAPPMA et 93 FDAAPPMA en France